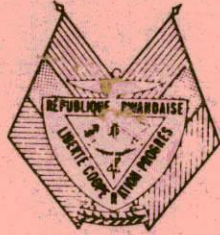


REPUBLIQUE RWANDAISE



Caisse Sociale du Rwanda

B.P. 250 KIGALI

DOC 10

**RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITES
AU 31 DECEMBRE 1983**

25 JUILLET 1984 .

RAPPORT D'ACTIVITES DE LA CAISSE SOCIALE DU RWANDA AU 31 DECEMBRE 1983

S O M M A I R E

	<u>P A G E S</u>
1. <u>INTRODUCTION</u>	1
2. <u>SITUATION ADMINISTRATIVE</u>	3
2.1. Tutelle	3
2.2. Conseil d'Administration	3
2.3. Organe de Surveillance	4
2.4. Organe de Contrôle	4
3. <u>SITUATION FINANCIERE</u>	4
3.1. <u>Etats financiers</u>	4
3.1.1. Présentation de la Balance Générale	4
3.1.2. Présentation du Compte d'Exploitation	8
3.1.3. Présentation du Bilan au 31 Décembre 1983	12
3.1.4. Commentaires du Bilan au 31 Décembre 1983	14
3.1.4.1. Les valeurs actives	14
3.1.4.1.1. Frais et valeurs immobilisés	14
3.1.4.1.2. Titres de placement et porte-feuille	16
3.1.4.1.3. Les valeurs réalisables	16
3.1.4.2. Les valeurs passives	20
3.1.4.2.1. Les réserves en risques professionnels	20
3.1.4.2.2. Les réserves en pensions	21
3.1.4.2.3. Dettes vis-à-vis de tiers	22
3.2. Placements des fonds accumulés par la Caisse Sociale du Rwanda	23
3.2.1. Construction de 100 Logements	23

.../...

S O M M A I R E

P A G E S

3.2.2.	Construction de Logements-bureaux pour les Agents de Liaison affectés dans les préfectures	23
3.2.3.	Magasin KACYIRU	25
3.2.4.	Complexe socio-récréatif	25
3.2.5.	Immeuble de rapport	26
3.2.6.	Titres de placement et Portefeuille	26
3.3.	<u>Gestion et Approvisionnements</u>	31
3.3.1.	Les frais de gestion	31
3.3.2.	Dépenses d'Equipement	33
4.	<u>SITUATION DES ASSURES SOCIAUX ET DES EMPLOYEURS</u>	34
4.1.	<u>Cotisations</u>	34
4.1.1.	Déclarations de versement modèle VI	35
4.1.2.	Majorations de retard	37
4.1.3.	Relations avec l'exterieur en matière de mouvement des cotisations	37
4.2.	<u>Immatriculation</u>	38
4.2.1.	Situation d'immatriculation des employeurs	38
4.2.1.1.	Mouvement des comptes employeurs	38
4.2.2.	Situation des Assurés	42
4.2.3.	Comptes individuels	43
4.3.	<u>Pensions</u>	44
4.3.1.	Les demandes de prestations	44
4.3.2.	Les prestations versées et leurs bénéficiaires	44
4.3.3.	Difficultés rencontrées et Solutions proposées	46
4.3.3.1.	Absence de relevés nominatifs de cõtisations sociales	46
4.3.3.2.	Manque de texte d'application prévus par le Décret-Loi sur la sécurité sociale	47
4.3.3.3.	Absence de Comptes individuels	47
4.3.3.4.	Transmission des demandes de prestations incomplètes	48

S O M M A I R E

P A G E S

4.4.	<u>Risques Professionnels</u>	52
4.4.1.	Les demandes de prestations d'accident du travail et de maladies professionnelles	52
4.4.2.	Les prestations de risques professionnels versés et leurs bénéficiaires	52
4.5.	<u>Contentieux et Inspection</u>	55
4.5.1.	Activités en matière d'Inspection et Litiges	55
4.5.1.1.	Inspection-Assurés	55
4.5.2.	Dossiers-tribunaux et Litiges contre-tiers	57
4.5.2.1.	Dossiers-tribunaux	57
4.5.2.2.	Litiges contre-tiers	58
4.5.3.	Activités du bureau "Travailleurs migrants".....	59
4.5.4.	Difficultés rencontrées et Solutions proposées	60
4.6.	<u>Bureaux de Liaison</u>	61
4.6.1.	Personnel et Fonctionnement	61
4.6.2.	Paiement des prestations sociales aux assurés	61
4.6.3.	Autres activités	62
5.	<u>Services attachés à la Direction</u>	63
5.1.	<u>Etudes et Programmes</u>	63
5.2.	<u>Secrétariat Général</u>	63
5.2.1.	Courrier et Archives	63
5.2.2.	Administration du personnel	63
5.2.3.	Information et Documentation	64
5.3.	<u>Bureau Médecin-Conseil</u>	65
5.3.1.	Soins médicaux aux agents de la Caisse Sociale du Rwanda et aux membres de leur famille	65
5.3.2.	Accidents du travail et Maladies professionnelles	66
6.	<u>Conclusions et Recommandations</u>	67
7.	<u>ANNEXES : Liste des tableaux annexés au présent rapport</u>	71

S O M M A I R E

P A G E S

<u>ANNEXES:</u>	-TABLEAU 1	: Prestations non payées aux assurés au 31 Décembre 1983	72
	-TABLEAU 2	: Amortissements des Immeubles au 31 Décembre 1983	73
	-TABLEAU 3	: Inventaire de la valeur des machines de bureau et du matériel des maisons au 31 Décembre 1983.....	74
	-TABLEAU 4	: Inventaire du Parc automobile au 31 Décembre 1983	75
	-TABLEAU 5	: Inventaire du mobilier au 31 Décembre 1983	76
	-TABLEAU 6	: Inventaire de la valeur de la Bibliothèque au 31 Décembre 1983	77

I N T R O D U C T I O N

La Caisse Sociale du Rwanda présente son cinquième rapport d'activités au 31 Décembre 1983. Ce rapport décrit et analyse en quatre parties les activités réalisées en 1983 par les différents services de la Caisse Sociale du Rwanda, à savoir : la partie financière, la partie des assurés sociaux et des employeurs et la partie des services attachés à la Direction tels que les Sections Secrétariat Général et Etudes et Programmes.

La partie administrative expose les différents organes d'administration de la Caisse Sociale du Rwanda. Dans le cadre de l'administration du personnel la Caisse Sociale du Rwanda a recruté 76 agents dont 67 de sexe masculin et 9 de sexe féminin. Elle a enregistré aussi 17 départs dont 14 de sexe masculin et 3 de sexe féminin.

Au 31 Décembre 1983, l'effectif du personnel est de 242 agents dont 184 de sexe masculin et 56 de sexe féminin. D'où une augmentation de 32 % par rapport à l'effectif de 1982.

La partie financière présente, les états financiers tels que la balance générale, le compte d'exploitation et le bilan au 31 Décembre 1983.

Nous avons pu réaliser à cette fin d'année 1983 des excédents de FRW 238.368.461 en régime des risques professionnels et de 817.499.085 FRW en régime des pensions.

Dans l'ensemble de notre régime de sécurité sociale, les excédents de l'exercice 1983 (1.055.867.546 FRW) comparés à ceux de l'exercice précédent (FRW 1.168.029.143) ont diminués de 112.161.597 FRW soit une diminution de 10 %. Les ressources financières de la Caisse Sociale du Rwanda s'élèvent à 6.648.419.750 FRW dont FRW 1.523.791.228 pour le régime des risques professionnels, FRW 5.071.213.833 pour le régime des pensions et FRW 53.414.689 de réserves constituées avant le 1er juillet 1962.

.../...

La partie des assurés sociaux et des employeurs décrit les activités des services techniques.

La Caisse Sociale du Rwanda a encaissé les cotisations d'un montant de FRW 1.034.126.080. Pendant cette période, elle a immatriculé 201 nouveaux employeurs accroissant le nombre des assurés de 15.436 au 31 décembre 1983. En matière de liquidation des prestations, nous avons déboursé 88.506.805 FRW pour les prestations de risques professionnels et 137.464.455 FRW pour les prestations de pensions.

Le service médical a traité 421 dossiers d'accident de travail où il en est résulté la confirmation des taux d'incapacité pour 112 dossiers, leur rectification pour 102 dossiers, 197 cas ont été confirmés après examen des victimes et le retour de 10 dossiers chez les médecins pour la mise au point.

Dans le cadre du Contentieux et de l'Inspection en matière de sécurité sociale, 342 ont été débloqués dont 224 le furent après enquête et 118 uniquement après étude et 49 dossiers furent refusés. Les dossiers des débiteurs de la Caisse Sociale du Rwanda connaissent une évolution très lente. Comme il avait été demandé par le Chef de l'Etat, la liste des débiteurs a été confectionnée et transmise au Ministère de la Justice et au Président de la Commission chargée de la récupération des fonds publics, mais les résultats ne sont pas encore palpables.

En exécution de la convention de sécurité sociale de la Communauté Economique des Pays des Grands Lacs, l'instruction des demandes des prestations s'est poursuivie. Cependant, l'application de cette Convention reste encore assez tâtonnante et nous n'avons pas encore enregistré de résultats concrets.

Le rapport se termine par une conclusion esquissant le plan d'action futur de la Caisse Sociale du Rwanda compte tenu des priorités des assurés sociaux et des objectifs assignés à notre institution.

SITUATION ADMINISTRATIVE

- 3 -

2.1. TUTELLE

La Caisse Sociale du Rwanda est placée sous la tutelle du Ministère de la Fonction Publique et de la Formation Professionnelle.

2.2. CONSEIL D'ADMINISTRATION

Par Arrêtés Présidentiels n° 97/06 du 27 février 1981 et n° 156/06 du 6 avril 1981 portant organisation des membres du Conseil d'Administration ont été nommés comme suit :

Représentant de l'Etat :

- Le Docteur AKINGENTWE Emmanuel, Président du Conseil d'Administration
- Monsieur GAWAYA Dominique, Administrateur
- Le Major BEM NDINDILYIMANA Augustin, Administrateur

Représentant des Employeurs :

- Monsieur SEBERA Antoine, Administrateur
- Monsieur MIRONKO François, Administrateur

Représentant des Travailleurs :

- Monsieur MPORANYIIGABO Charles, Administrateur
- Monsieur GASANGWA Jean Baptiste, Administrateur

.../...

2.3. Organe de Surveillance

Par l'Arrêté Présidentiel n° 111/06 du 27 février 1981 portant nomination du Commissaire du Gouvernement auprès de la Caisse Sociale du Rwanda, Monsieur MBONABARYI Noël a été nommé Commissaire du Gouvernement auprès de la Caisse Sociale du Rwanda.

2.4. Organe de Contrôle

Par Arrêtés Ministériels n° 11/FIN 05.00 du 31 décembre 1976 et n° 1029/FIN 10.00 du 10 Août 1982 portant nomination des Commissaires aux Comptes auprès de la Caisse Sociale du Rwanda, Monsieur NIYITEGEKA Gérard et Monsieur BYILLINGIRO Jean Baptiste assurent le contrôle de la gestion financière de la Caisse Sociale du Rwanda en qualité de Commissaires aux comptes.

3. SITUATION FINANCIERE

3.1. ETATS FINANCIERS

La situation financière décrite brièvement dans la partie introduite du présent rapport, est illustrée par les états financiers présentés sous forme de balance générale, du Compte d'Exploitation et du Bilan.

3.1.1. BALANCE GENERALE

La balance générale résume toutes les opérations effectuées par la Caisse Sociale du Rwanda en 1983. Elle est présentée sous forme d'un tableau de huit colonnes : les deux premières colonnes indiquent les intitulés des comptes et leurs numéros, les deux colonnes suivantes font état du report du bilan au 31 décembre 1982, la troisième paire de colonnes décrit les mouvements des comptes au débit ou au crédit intervenues durant l'exercice tandis que la dernière paire de colonnes indique les soldes des comptes avant la détermination des résultats ou excédents. Cette balance générale est détaillée au tableau n° 1 de ce rapport.

BALANCE GENERALE AU 31 DECEMBRE 1983.

Comptes	Intitulé des comptes	Report du Bilan 1982		Mouvements 1983		Soldes au 31.12.1983	
		A C T I F	P A S S I F	Débits	Crédits	Débiteurs	Créditeurs
1101	Réserves techniques Risques Professionnels		506.758.452				
1102	Réserves de sécurité Risques Professionnels		105.976.289				506.758.452
1103	Réserves spéciales Risques Professionnels		648.067.584				105.976.289
1111	Réserves légales pensions		395.173.210				648.067.584
1112	Réserves spéciales pensions		3.815.623.364				395.173.210
1200	Fonds de roulement Risques Professionnels		24.620.442				3.815.623.364
1210	Fonds de roulement Pensions		42.918.174				24.620.442
1310	Report réserves antérieures		53.414.689				42.918.174
2110	Immeuble administratif	170.357.802					53.414.689
2111	Immeuble d'habitation	18.617.468				170.357.802	
2112	Maisons sociales	469.175.551				18.617.468	
2113	Immeuble de rapport					469.175.551	
2114	Magasin Kacyiru	2.648.740		31.321.610		31.321.610	
2115	Immeubles Bureau - Logement			4.679.728		7.328.468	
2116	Complexe Socio-Récréatif			27.048.366		27.048.366	
2200	Matériel de bureau			11.218.261		11.218.261	
2201	Matériel maisons d'habitation	12.093.964		4.833.833	1.761.897	15.165.900	
2210	Matériel automobile	907.355		94.808		1.002.163	
2220	Mobilier de bureau	8.799.986		2.853.182	1.372.000	10.281.168	
2221	Mobilier maisons d'habitation	25.831.370				25.831.370	
2222	Mobilier maisons sociales	2.715.050		130.000		2.845.050	
2240	Bibliothèque	26.720.000				26.720.000	
2190	Amortissement Immeuble de bureau	592.313		247.523		839.836	
2191	Amortis. maison d'habitation - Directeur		33.828.566		8.517.890		42.346.456
2192	Amortissement maisons sociales		2.492.783		930.873		3.423.656
2900	Amortissement matériel de bureau				23.458.778		23.458.778
2901	Amortissement matériel des maisons d'habitation		6.594.034		750.425		7.344.459
2910	Amortissement véhicules		283.528		97.162		380.690
2920	Amortissement mobilier de bureau		4.338.439	1.257.666	2.818.907		5.899.680
2921	Amortissement mobilier maisons d'habitation		7.836.505		2.572.057		10.408.562
2922	Amortissement mobilier des maisons sociales		772.772		280.955		1.053.727
2940	Amortissement Bibliothèque				2.672.000		2.672.000
2500	Prêts à des tiers		207.629		147.101		354.730
		2.981.953	- .../...	-	147.629	2.834.324	

Compte	Intitulé des comptes	Report du Bilan 1982		Mouvements 1983		Solde au 31.12.1983	
		A C T I F	P A S S I F	Débits	Crédits	Débiteurs	Créditeurs
2520	: Avances pour achat moyen de transport			2.460.000		2.460.000	
2530	: Prêts au personnel à long terme			15.000.000	1.754.986	13.245.014	
2610	: Caution Electrogaz			16.500	16.500	12.000	
4200	: Avances et acomptes au personnel	12.000		7.787.137	12.680.208	8.184.864	
4250	: Rémunérations dues au personnel	13.077.935		46.331.140	46.331.140		
4260	: Oppositions au personnel			855.877	145.170	710.707	
4380	: Etat Rwandais			130.000		2.223.553	
4381	: Convention avec la B.N.R.	2.093.553					
4400/91	: Créances sur les Préfectures	35.595.773			3.559.577	32.036.196	
4450	: Charges de sécurité sociale	13.225.681		187.495.736	192.362.665	8.358.752	
4460	: Soins de santé			3.687.887	3.687.887		
4461	: Service des impôts			259.390	259.390		
4490	: Débiteurs divers		998.006	4.144.927	4.330.368		
4491	: Débiteurs douteux	92.977.121		3.000	21.000	92.959.121	1.183.447
4492	: Créance mise en contentieux	1.378.108				1.378.108	
4499	: Provisions pour créances douteuses	505.627		259.740		765.367	
4719	: Charges à payer		1.378.108				
4751	: Produits perçus à rembourser		33.118.530	58.820.502	41.986.886		1.378.108
4850	: Produits à recevoir		7.158.734	1.583.617	2.407.129		16.284.914
4900/91	: Prestations versées aux assurés	167.223.800		224.806.581	131.355.592	260.674.789	7.982.246
4910	: Prestations R.P. impayées aux assurés			183.987.209	183.987.209		
4911	: Prestations P. impayées aux assurés		13.683.614	9.289.531	4.891.531		9.285.614
4999	: Divers à régulariser		6.188.054	3.292.639	6.134.168		9.029.583
5000	: B.N.R. compte courant		19.794.529	19.794.529	29.165.229		29.165.229
5001	: B.N.R. compte réserves	88.584.312		1.210.613.208	1.253.149.770	46.047.750	
5050	: Compte chèques Postaux	81.556.794		37.250.000	115.050.000	3.756.794	
5061	: C.E.R. à terme	55.007.485		164.448.110	181.363.999	38.091.596	
5200	: Titres de Participation	103.437.000				103.437.000	
5210	: Bons du Trésor	141.257.000				141.257.000	
5220	: Bons de Développement	423.822.741		623.822.741	623.822.741	423.822.741	
5221	: Bon de Caisse AIR RWANDA	3.570.000.000		2.490.000.000	1.440.000.000	4.620.000.000	
5700	: CAISSE	200.000.000				200.000.000	
5900	: Virements internes	29.553		17.140.934	17.107.547	62.940	
6000/33	: Charges risques professionnels			2.135.798.381	2.135.798.381		
6100/31	: Charges Pensions			93.144.761	4.637.956	88.506.805	
65,66,69	: Charges administratives			137.465.487	1.032	137.464.455	
				161.393.744	355.572	161.038.172	

.../...

BALANCE GENERALE AU 31 DECEMBRE 1983

Comptes	Intitulé des comptes	Report du Bilan 1982		Mouvements 1983		Soldes au 31.12.1983	
		A C T I F	P A S S I F	Débits	Crédits	Débiteurs	Créditeurs
7000	Cotisations brutes						
7010	Majorations de retard s/cotis.				1.034.126.080		1.034.126.080
7100	Revenus des placements				11.105.086		11.105.086
7105	Intérêts de retard s/prêts			111.670.138	489.455.820		377.785.682
7201	Revenus des immeubles				84.716		84.716
7203	Recettes des ventes et services			10.000	8.150.549		8.140.549
8710/12	Profits s/exercices antérieurs				481.097		481.097
8720	Profits exceptionnels			50.249	11.154.634		11.104.340
				119.334	168.762		49.428
	T O T A U X	5.731.226.035	5.731.226.035	8.036.618.051	8.036.618.051	7.207.081.061	7.207.081.061

3.1.2. COMPTE D'EXPLOITATION

- 8 -

Le compte d'exploitation dégage des résultats ou excédents de 238.368.461 FRW en risques professionnels et de 817.499.085 FRW en pensions; soit un total de 1.055.867.546 FRW. Par rapport aux résultats de 1982 (FRW 1.168.029.143), les excédents de 1983 accusent une diminution de 10 %.

Ces excédents sont transférés au Bilan sous forme de diverses formes de réserves. Après ce transfert, les réserves des risques professionnels et des pensions s'élèvent respectivement à 1.523.791.228 FRW et 5.071.213.833 FRW ce qui donne un accroissement de réserves de 20 % par rapport 1982 (5.539.137.515 FRW). Nous présentons ci-après au tableau n° 2, n° 3 et n° 4, le compte d'exploitation de l'ensemble de régimes de sécurité sociale ainsi que la ventilation de celui-ci en compte d'exploitation pour le régime risques professionnels et le régime des pensions.

C H A R G E S			P R O D U I T S		
<u>I. Charges techniques</u>			<u>I. Produits techniques</u>		
Prestations risques profes.	88.506.805		Cotisations encaissées	1.030.445.530	
Prestations pensions	<u>137.464.455</u>	225.971.260	Cotisations personnel C.S.R.	<u>3.680.550</u>	1.034.126.080
<u>II. Charges Administratives</u>			<u>II. Produits de Placements</u>		
Frais de personnel	58.136.719		Bons de développement	321.808.334	
Entretien et réparation	14.131.225		Bons du Trésor Etat Rwandais	27.048.479	
Autres frais	46.524.080		Bons de Caisse Air Rwanda	16.300.000	
Amortissements	<u>42.246.148</u>	<u>161.038.172</u>	Caisse d'Epargne	7.499.182	
Total des charges		387.009.432	Dividendes	<u>5.129.687</u>	377.785.682
<u>III. Résultats</u>			<u>III. Autres Produits</u>		
Excédents en Risq. Prof.	238.368.461		Majorations de retard s/cotis.	11.105.086	
Excédents en pensions	<u>817.499.085</u>	1.055.867.546	Intérêts de retard s/prêts	84.716	
			Revenus des immeubles	8.140.549	
			Recettes diverses	<u>481.097</u>	19.811.448
			<u>IV. Profits divers</u>		
			S/exercices antérieurs	11.104.340	
			Profits exceptionnels	<u>49.428</u>	11.153.768
T O T A U X		1.442.876.978	T O T A U X		1.442.876.978

C H A R G E S			P R O D U I T S		
<u>I. Charges techniques</u>			<u>I. Produits techniques</u>		
Rentes d'incapacité	20.894.596		Cotisations encaissées	257.611.382	
Rentes de survivants	41.698.914		Cotisations personnel C.S.R.	920.138	258.531.520
Rentes ascendants	4.322.325		<u>II. Produits de placements</u>		
Indemnités journalières	2.611.477		Bons de développement	88.626.015	
Frais médicaux	6.544.787		Bons du Trésor Etat Rwandais	7.449.151	
Hospitalisation	2.358.281		Bons de Caisse Air Rwanda	4.489.020	
Transport	5.559.780		Caisse d'Epargne	2.065.275	
Prothèses	508.500		Dividendes Banque de KIGALI	1.412.716	104.042.177
Frais funéraires	92.000				
Allocations d'incapacité	3.916.145	88.506.805			
<u>II. Charges Administratives</u>			<u>III. Autres Produits</u>		
Frais de personnel	16.010.852		Majorations de retard s/cotis.	3.058.341	
Entretien et réparation	3.891.739		Intérêts de retard s/prêts	23.331	
Autres frais	12.812.732		Revenus immeubles	2.241.907	
Amortissements	11.634.590	44.349.913	Recettes diverses	132.494	5.456.073
Total des charges		132.856.718			
<u>III. Résultats</u>			<u>IV. Profits divers</u>		
Excédents de l'exercice		238.368.461	S/exercices antérieurs	3.181.797	3.195.409
			Profits exceptionnels	13.612	
T O T A U X		371.225.179	T O T A U X		371.225.179

COMPTE D'EXPLOITATION : REGIME DES PENSIONS : EXERCICE 1983

! C H A R G E S		! P R O D U I T S	
! I. <u>Charges techniques.</u>		! I. <u>Produits techniques</u>	
Pensions de vieillesse	79.760.791	Cotisations encaissées	772.834.148
Pensions anticipées	2.394.841	Cotisations personnel CSR	2.760.412
Pensions d'invalidités	3.090.956		775.594.560
Pensions de survivants	29.377.219	II. <u>Produits de Placements</u>	
Allocations de vieillesse	4.666.058	Bons de développement	233.182.319
Allocations de survivants	18.174.590	Bons du Trésor Etat Rwandais	19.599.328
	137.464.455	Bons de Caisse Air Rwanda	11.810.980
II. <u>Charges Administratives</u>		Caisse d'Epargne	5.433.907
Frais de personnel	42.125.867	Dividendes Banque de Kigali	3.716.971
Entretien et réparation	10.239.486		273.743.505
Autres frais	33.711.348	III. <u>Autres Produits</u>	
Amortissements	30.611.558	Majorations de retard s/cotis;	8.046.745
	116.688.259	Intérêts de retard s/prêts	61.385
Total des charges	254.152.714	Revenus des immeubles	5.898.642
III. <u>Résultats</u>		Recettes diverses	348.603
Excédents de l'exercice	817.499.085		14.355.375
		IV. <u>Profit divers</u>	
		S/exercices antérieurs	7.922.543
		Profits exceptionnels	35.816
			7.958.359
<u>T O T A U X</u>	<u>1.071.651.799</u>	<u>T O T A U X</u>	<u>1.071.651.799</u>

3.1.1. Bilan au 31 Décembre 1982.

Le bilan de la Caisse Sociale du Rwanda que nous présentons au tableau n° 5 ci-dessous est une photocopie de son patrimoine à la fin de l'exercice 1983. L'actif présente tous les emplois et le passif détaille toutes les ressources mises à la disposition de notre établissement et qui sont principalement constituées de réserves.

Tableau n° 5

BILAN AU 31 DECEMBRE 1983

L I B E L L E		Total partiel	Total général	L I B E L L E		Total général	Total général
<u>A C T I F</u>				<u>P A S S I F</u>			
<u>VALEURS IMMOBILISEES</u>				<u>RESERVES</u>			
Immeuble de bureau	170.357.802		720.410.275	Risques Professionnels		1.523.791.228	6.648.419.750
Annortissements	- 42.346.456	128.011.346		Réserve technique	802.990.008		
Immeuble d'hab. Dir	18.617.468			Réserve de sécurité			
Annortissements	- 3.423.656	15.193.812		Fonds de roulement	122.192.782		
Maisons sociales	469.175.551			Réserve spéciale	33.214.180		
Annortissements	- 23.458.778	445.716.773			565.394.258		
Immeuble de rapport		31.321.610		<u>Pensions</u>		5.071.213.833	
Magasin Kacyiru		7.328.468		Réserve légale	526.207.803		
Bureau-Logement		27.048.366		Fond de roulement	83.538.179		
Complexe socio-récréatif		11.218.261		Réserve spéciale	4.471.467.851		
Machine et matériel	16.168.063			<u>Réserves antérieures</u>			
Annortissement	- 7.725.149	8.442.914		Constituées avant le 1/7/1962		53.414.689	
Matériel automobile	10.281.168			Dettes			
Annortissement	- 5.899.680	4.381.488					
Mobilier	55.396.420						
Annortissement	- 14.134.289	41.262.131					
Bibliothèque	839.836						
Annortissements	- 354.730	485.106					

72.931.033

.../...

LIBELLE		Total partiel	Total général	LIBELLE		Total partiel	Total général
<u>ACTIF</u>				<u>PASSIF</u>			
<u>Titres de Placements et Portefeuille</u>			5.488.516.741	<u>PRESTATIONS IMPAYÉES</u>			
Bons de développement	4.620.000.000			Prestations R.Prof. impayées	9.285.614		
Titres de participation	141.257.000			Prestations pensions impayées	9.029.583		
Bons de Caisse Air Rwanda	200.000.000			Prestation déc. 83 impayées	29.165.229		
Caisse d'Epargne	103.437.000			Service des Impôts	1.183.447		
Bons du Trésor	423.822.741			Fournisseurs	16.284.914		
				Produits à rembourser	7.982.246		
				<u>COMPTES TRANSITOIRES</u>			1.378.108
				Provisions pour créances douteuses		1.378.108	
<u>REALISABLE</u>			425.830.795				
Convention avec B.N.R	32.036.196						
Etat Rwandais	2.223.553						
Prêts à des tiers	2.843.324						
Prêts au Personnel à long terme	13.245.014						
Prêts pour achat moyen de transp.	2.460.000						
Avances et acomptes au personnel	8.184.864						
Créances sur les Préfectures	8.358.752						
Oppositions au personnel	710.707						
Débiteurs divers	92.959.121						
Débiteurs douteux	1.378.108						
Créances mises en contentieux	765.367						
Produits à recevoir	260.674.789						
<u>DISPONIBLES</u>			87.959.080				
Caisse	62.940						
B.N.R. compte courant	46.047.750						
B.N.R. compte réserve	3.756.794						
Compte chèque Postaux	38.091.596						
<u>COMPTES TRANSITOIRES</u>			12.000				
Caution ELECTROGAZ	12.000						
<u>Totaux</u>			16.722.728.891	<u>Totaux</u>			6.722.728.891

3.1.4. Commentaires du bilan au 31 Décembre 1983

- 14 -

3.1.4.1. Les valeurs actives

3.1.4.1.1. Frais et valeurs immobilisés

1. Immeubles de Bureau: 170.357.802 Frw

Il n'y a pas eu de modifications pouvant faire varier la valeur précédente de 170.357.802 FRW. L'amortissement de 5 ans à raison de 5 % l'an s'élève à 42.346.456 FRW.

2. Maison d'habitation du Directeur: 18.617.468. FRW

La valeur précédente de 18.617.468 FRW n'a pas subi de modifications et les amortissements de 5 % l'an relatifs à 4 ans s'élèvent au 31/12/1983 à 3.423.656 FRW.

3. Maisons Sociales: 469.175.551 FRW

Les 100 maisons sociales construites à Kacyiru ont été achevées fin 1982 pour une valeur de 469.175.551 et les amortissements à raison de 5 % l'an pour une année s'élèvent à 23.458.778 FRW.

4. Immeuble de rapport: 31.321.610 FRW

La Caisse Sociale a commencé la construction d'immeuble à 8 niveaux destiné à être loué aux divers services qui s'y intéresseraient. Au 31/12/1983 la Caisse Sociale avait déjà payé 31.321.610 FRW.

5. Magasin Kacyiru: 7.328.468 FRW

Le magasin construit à Kacyiru au 31/12/1983 avait déjà coûté 7.328.468. Il n'y a pas eu d'amortissement en 1983.

6. Bureau - Logement: 27.048.366 FRW

La Caisse Sociale a construit des logements pour les agents de liaison installés dans les 9 Préfectures (Kigali excepté), ceci dans le cadre de la décentralisation de ses services et au 31/12/1983, la Caisse venait de payer 27.048.366 FRW.

7. Complexe socio-récréatif: 11.218.261 FRW

La Caisse Sociale a commencé la construction d'un Complexe Socio-récréatif à Kacyiru pour aider les usagers des 100 logements sociaux à ne pas se sentir isolés; au 31 décembre 1983 la Caisse Venait de déboursé une somme de 11.218.261 FRW.

8. Le matériel: 16.168.063 FRW

Solde du matériel de bureau au 31/12/1982	: 12.093.964
Solde matériel des maisons d'habitation	: 907.355
S/Total	: <u>13.001.319</u>
Les achats 1983 (matériel de bureau)	: 3.071.936
Les achats 1984 (maisons d'habitation)	: 94.808
Solde matériel au 31/12/1983	: 16.168.063
Moins les amortissements à 10 % l'an	: <u>-7.725.149</u>
Valeur nette comptable au 31/12/1983	: <u><u>8.442.914</u></u>

9. Matériel automobile:

Solde au 31/12/1982	: 8.799.986
Les achats en 1983	: <u>2.853.182</u>
S/Total	: 11.653.168
Moins les ventes	: <u>- 1.372.000</u>
Solde au 31/12/1983	: 10.281.168
Moins les amortissements à 33,33 %	: <u>- 5.899.680</u>
Valeur nette comptable au 31/12/1983	: <u>4.381.488</u>

10. Mobilier: 55.396.420 FRW

Solde mobilier de bureau au 31/12/1982	: 25.831.370
Solde mobilier des maisons d'habitation	: 2.715.050
Solde mobilier des maisons sociales	: <u>26.720.000</u>
S/Total	: 55.266.420
Achat mobilier maisons d'habitation	: <u>130.000</u>
Solde au 31/12/1983	: 55.396.420
Moins les amortissements à 10 % l'an	: <u>-14.134.289</u>
Valeur nette comptable au 31/12/1983	: <u><u>41.262.131</u></u>

11. Bibliothèque:

Solde au 31/12/1982	: 592.313
Achats de livres en 1983	: <u>247.523</u>
Valeur de livres en 1983	: 839.836
Moins les amortissements à 20 % l'an	: <u>-354.730</u>
Valeur nette comptable	: <u><u>485.106</u></u>

3.1.4.1.2. Titres de placement et porte feuille

1. <u>Bons de Développement:</u> 4.620.000.000	
Solde au 31/12/1982	: 3.570.000.000
Nouvelles souscriptions en 1983	: <u>1.050.000.000</u>
Solde au 31/12/1983	<u><u>4.620.000.000</u></u>

Il y a eu en 1983 des bons de développement arrivés à l'échéance pour une valeur de 1.440.000.000 de FRW et qui furent renouvelés en totalité.

2. Titres de Placement: 141.257.000

Les titres placement tels qu'existants au 31/12/1982 n'ont pas subi de modifications et la valeur de 141.257.000 reste inchangée au 31/12/1983.

3. Bon de Caisse: 200.000.000

Le Bon de Caisse de 200.000.000 émis par AIR Rwanda au 01/08/1979 au taux de 5 % l'an arrivera à échéance le 01/08/1984.

4. Caisse d'Epargne: 103.437.000

La somme placée à la Caisse d'Epargne à 7,25 % l'an n'a pas été modifiée et la valeur reste de 103.437.000 placée à 1 an renouvelable.

5. Bons du Trésor: 423.822.741

Les Bons du Trésor tels qu'existants au 31/12/1982 n'ont pas été remboursés mais plutôt reconduits et la valeur est restée à 423.822.741.

3.1.4.1.3.1 Les valeurs réalisables.

1. Convention avec la B.N.R.: 32.036.196

La Caisse Sociale a hérité de la Caisse des Pensions et du Fonds des Invalidités des Travailleurs du Congo Belge et du Rwanda-Urundi d'une somme de 53.393.658 francs qui est actuellement remboursée par la B.N.R. à raison d'un quinzième par an. Au 31 décembre 1983 la B.N.R. venait de payer 6 annuités de 3.559.577 chacune.

2. Etat Rwandais: 2.223.553

Valeur des 3 véhicules dont l'Etat s'est approprié au 01/01/1982	: 2.093.553
Véhicule vendu aux enchères dont le montant n'est pas encore recouvré	: <u>130.000</u>
Total dette due par l'Etat	2.223.553

Nous avons relaté dans notre rapport d'activités 1982, comment ces 3 véhicules sont sorties du patrimoine de la C.S.R. pour être la propriété de l'Etat Rwandais et octroyés à l'ONATRACOM le 01.01.1982.

3. Prêts à des Tiers: 2.834.324 FRW

Le solde au 31/12/1982 était de	2.981.953
Remboursements effectués en 1983	- 147.629

Solde au 31/12/1983	2.834.324
---------------------	-----------

4. Prêts au Personnel à long terme: 13.245.014 FRW

Cette rubrique concerne des prêts pour construction consentis au personnel pour une durée de 8 ans. En 1983, ces prêts se sont élevés à 15.000.000 FRW et les remboursements ont été de 1.754.986 FRW et le solde est de 13.245.014 au 31/12/1983.

5. Prêts pour achat des moyens de transport: 2.460.000 FRW

En 1983 la Caisse Sociale a consenti des prêts pour achat des motos pour ses agents de liaison et la facture totale, assurance y comprise a été de 2.460.000 FRW.

6. Avances et Acomptes au Personnel: 8.184.864 FRW

Cette rubrique englobe des avances annuelles accordées au personnel et des prêts accordés pour 4 ans aux agents sous-statuts et pour 2 ans aux agents sous-contrats.

Le solde au 31/12/1982 était de	13.077.935
Les avances consenties en 1983 sont de:	7.787.137

Total	: 20.865.072
-------	--------------

Les remboursements effectués en 1983:	-12.680.208
---------------------------------------	-------------

Solde au 31/12/1983	: 8.184.864
---------------------	-------------

7. Créances sur les Préfectures: 8.358.752 FRW

La somme de 8.358.752 représente des sommes destinées aux assurés sociaux qui sont encore entre les mains des bureaux de paiements établis en Préfectures et Sous-Préfectures; les détails de ces dettes sont consignés dans le tableau n° 6 du présent rapport.

8. Opposition au Personnel: 710.707 FRW

Cette rubrique reprend des manquants et des sommes détournées ou volées par des agents de la Caisse Sociale et au 31 décembre 1983, ces sommes sont détaillées comme suit:

- | | |
|---------------------------|---------------|
| 1. NGOGA David | : 189.103 FRW |
| 2. ZIGIRABABILI Alphonse | : 17.885 FRW |
| 3. HABINSHUTI A. Célestin | : 333.758 FRW |
| 4. TWISHILE Antoine | : 169.964 FRW |

710.710 FRW

9. Débiteurs Divers: 92.959.121

Co sont:

1. AIR RWANDA	:	90.000.000
2. Un Toit à Toi	:	1.736.163
3. OMATRACOM	:	102.000
4. Dorozi Claver	:	512.869
5. RUGELINYANGE Jean	:	48.776
6. MUNYAKAZI Michel	:	524.313
7. Ancien Ministère de l'ORINFOR	:	35.000

Total : 92.959.121

10. Débiteurs Douteux: 1.378.108

Ce sont des débiteurs morts (467.196 FRW) ou portés disparus pour 667.117 FRW et des intérêts y afférents de 243.795 FRW. Une provision du même montant a été créée pour l'amortissement de cette créance.

11. Créance mise en Contentieux: 765.367

Ce sont des sommes destinées aux assurés sociaux qui ont été volées à Kigali (372.981) à Byumba (37.155 FRW) à Ruhongori (95.491 FRW) et à Rwamagana (259.740 FRW). Ces affaires ont été introduites au Parquet.

12. Produits à recevoir: 260.674.789

1. Sur les Bons de Développement 1983	:	182.214.583
2. Sur Bons de Caisse AIR RWANDA 81; 82; 83	:	44.016.667
3. Sur Caisse d'Epargne 1982; 1983	:	14.998.365
4. Sur Bons du Trésor 1983	:	13.663.128
5. Dividendes 1983 S/Banque de Kigali	:	5.129.687
6. Sur prêts consentis en 1970	:	652.359

Total à recevoir au 31/12/1983 : 260.674.789.-

..../....

CREANCES SUR LES PREFECTURES AU 31/12/1983

	Sommes envoyées			Sommes justifiées			Sommes exigibles					Rembours. 1983	Soldes
	Risq.Prof.	Pensions	Total	Risq.Prof.	Pensions	Total	Risques Profes.	Pensions	S/Total	Report 1982	Total dû		
Kigali	30.117.908	41.890.331	72.008.239	28.600.117	40.588.718	69.188.835	1.517.791	1.301.613	2.819.404	1.026.697	3.846.101	3.536.023	310.078
Kanazi	861.453	861.945	1.723.398	856.941	856.505	1.713.446	4.512	5.440	9.952	-	9.952	9.256	696
Rushashi	103.665	686.046	789.711	95.051	648.026	743.077	6.614	38.320	46.634	-	46.634	-	46.634
Ambassado Bruxelles	9.452.286	-	9.452.286	16.227.622	-	16.227.622	6.775.336	-	6.775.336	7.527.092	751.756	-	751.756
Gitarana	2.801.011	9.659.655	12.460.666	2.538.701	8.620.835	11.159.536	262.310	1.038.820	1.301.130	78.041	1.379.171	76.648	1.302.523
KIYUBA	245.443	844.872	1.090.315	204.332	699.344	903.676	41.111	145.528	186.639	-	186.639	-	186.639
Kibungo	696.441	2.173.124	2.869.565	680.600	2.147.294	2.827.894	15.841	25.830	41.671	14.348	56.019	48.107	7.912
Rwamagana	2.703.585	2.686.557	5.390.142	2.644.681	3.135.219	5.779.900	58.904	448.662	389.758	1.128.658	738.900	158.235	580.665
Butaro	4.481.772	13.661.022	18.142.794	4.441.868	13.606.476	18.048.344	39.904	54.546	94.450	38.333	132.783	114.584	18.199
Gikongoro	712.936	967.021	1.679.957	331.870	791.991	1.123.861	381.066	175.030	556.096	109.662	665.750	362.828	302.930
Munini	236.728	673.775	910.503	236.442	673.775	910.217	286	-	286	-	286	-	286
Kaduha	-	616.436	616.436	-	616.436	616.436	-	-	-	-	-	-	-
Cyangugu	1.369.007	4.946.298	6.315.305	1.354.020	4.923.398	6.277.418	14.987	22.900	37.887	318.154	356.041	319.531	36.510
Kibuye	1.559.872	3.511.735	5.071.607	1.548.488	3.486.337	5.034.825	11.384	25.398	36.782	250.210	294.992	93.589	201.403
Gisenyi	2.594.421	16.220.522	18.814.943	2.583.461	16.099.274	18.682.735	10.960	121.248	132.208	270.394	410.602	199.646	210.956
Kabaya	1.158.955	2.479.809	3.638.764	1.345.241	3.138.404	4.483.645	186.286	658.595	844.881	1.569.573	724.692	231.839	492.853
Ngororero	581.815	1.124.856	1.706.671	578.542	1.108.286	1.686.828	3.273	16.570	19.843	-	19.843	15.286	4.557
Ruhongori	4.724.220	5.292.265	10.016.485	4.433.865	4.980.637	9.414.502	290.355	311.628	601.983	15.168	617.151	27.710	589.441
Kirambo	143.636	2.599.609	2.743.245	141.572	2.582.709	2.724.281	2.064	16.900	18.964	4.710	23.674	14.720	8.954
Byumba	1.861.639	4.467.673	6.329.312	1.160.292	2.452.444	3.612.736	701.347	2.015.229	2.716.576	316.104	3.032.680	173.248	2.859.432
Ngarama	1.696.663	520.260	2.216.923	1.757.695	672.599	2.430.294	61.032	152.339	213.371	659.699	446.328	-	446.328
Totaux	68.103.456	115.883.811	183.987.267	71.761.401	111.828.707	183.590.108	3.657.945	4.055.104	397.159	13.342.843	13.740.002	5.381.250	8.358.752

3.1.4.2. LES VALEURS PASSIVES

- 20 -

3.1.4.2.1. RESERVES EN RISQUES PROFESSIONNELS

1. RESERVE TECHNIQUE: Article 15,2 du Décret-Loi du 22/08/1974

Le montant de la réserve technique de la branche des risques professionnels doit être égal à 12 fois la valeur des rentes annuelles attribuées, arrêté au dernier jour de l'exercice: Les rentes attribuées en 1983 sont de 66.915.834 FRW,

La réserve technique est égale à: $66.915.834 \times 12 = \underline{\underline{802.990.008 \text{ FRW}}}$

2. RESERVE DE SECURITE: Article 15,3 du Décret-Loi du 22/08/1974

Le montant de la réserve de sécurité de la branche des risques professionnels ne peut être inférieur au montant total des dépenses constatées dans cette branche au cours des deux derniers exercices comptables, exception faite des rentes payées au victimes et aux ayants-droits.

Ainsi: Dépenses en 1982:	98.481.769	et les rentes payées sont :	42.229.871 FRW
Dépenses en 1983:	<u>132.856.718</u>	et les rentes payées sont :	<u>66.915.834 FRW</u>
	231.338.487		109.145.705 FRW

La réserve de sécurité s'élève alors à $231.338.487 - 109.145.705 = \underline{\underline{122.192.782 \text{ FRW}}}$

3. FONDS DE ROULEMENT: Article 15,4 du Décret-Loi du 22/08/1974

Le montant du Fonds de roulement de la branche des risques professionnels est égal à un quart de l'ensemble des dépenses constatées dans cette branche au cours du dernier exercice comptable, soit pour 1983: $\frac{132.856.718}{4} = \underline{\underline{33.214.180 \text{ FRW}}}$

4. RESERVE SPECIALE: Solde de toutes les réserves.

La réserve spéciale est constituée des excédents constatés dès le début du régime (1963) jusqu'au 31 décembre 1982, après avoir déduit les montants versés à la réserve technique, à la réserve de sécurité et au fonds de roulement, tels que constitués au 31 décembre 1983. Ce solde ou réserve spéciale se présente comme suit :

..../....

Report des excédents à la fin de 1982	:	1.285.422.767	Réserve technique 1983	:	802.990.008
Excédents de l'exercice 1983	:	<u>238.368.461</u>	Réserve de sécurité 1983	:	122.192.782
		1.523.791.228	Fonds de roulement 1983	:	<u>33.214.180</u>
					958.396.970

La réserve spéciale est donc égale à : 1.523.791.228 - 958.396.970 = 565.394.258 FRW

3.1.4.2.2. RESERVES EN PENSIONS

1. RESERVE LEGALE: Article 15,5 du Décret-Loi du 22/08/1974

Il est constitué dans la branche des pensions une réserve qui résulte de la différence constatée entre les recettes et les dépenses dont le montant ne peut être inférieur au total des dépenses constatées au cours des trois derniers exercices.

Les dépenses constatées en 1981	:	110.382.392
Les dépenses constatées en 1982	:	171.672.697
Les dépenses constatées en 1983	:	<u>254.152.714</u>
Total de la réserve légale	:	<u>536.207.803 FRW</u>

2. FONDS DE ROULEMENT: Article 15,6 du Décret-Loi du 22/08/1974

Le montant du fonds de roulement dans la branche des pensions est égal à un quart des dépenses constatées dans cette branche au cours du dernier exercice comptable; soit pour 1983 : $\frac{254.152.714}{4} = \underline{63.538.179 FRW}$

3. RESERVE SPECIALE: Solde de toutes les réserves

La réserve spéciale est constituée de l'ensemble des excédents constatés dès le début du régime (1963) jusqu'au 31 décembre 1983 après la déduction des montants versés à la réserve légale et au fonds de roulement, tels que constitués au 31 décembre 1983.

Report des réserves à la fin de 1982	:	4.253.714.748	Réserve légale	:	536.207.803
Excédent de l'exercice 1983	:	<u>817.499.085</u>	Fonds de roulement	:	<u>63.538.179</u>
		5.071.213.833			599.745.982

La réserve spéciale est donc de : 5.071.213.833 - 599.745.982 = 4.471.467.851 FRW

...../.....

3.1.4.2.3. DETTES VIS-A-VIS DES TIERS

1. PRESTATIONS DUES AUX ASSURES : 18.315.197 FRW
- En risques professionnels : 9.285.614
- En pensions : 9.029.583

Ces sommes représentent des prestations sociales envoyées aux divers assurés qui, pour l'une ou l'autre raison, ne se sont pas manifestés. Elles sont alors consignées dans ces comptes d'attente en prévision des réclamations et paiements ultérieurs.

2. SERVICE DES IMPOTS: 1.183.447 FRW

La somme de 1.183.447 FRW représente des retenues du 4ème trimestre 1983 en matière d'impôt professionnel sur les rémunérations du personnel de la Caisse Sociale du Rwanda, qui n'étaient pas encore payées au 31/12/83.

3. FOURNISSEURS: 16.284.914 FRW

Ce sont des factures des divers fournisseurs et entrepreneurs, relatives à l'exercice 1983 qui n'étaient pas encore payées au 31/12/1983.

4. PRODUITS A REBOURSER: 7.982.246 FRW

Cette somme représente des cautions versées par les entreprises USENGIMANA (3.509.952), MURENZI (2.562.346), AMEATU (225.000) et autres (1.653.448) en garantie des contrats de construction signés entre eux et la Caisse Sociale et des diverses erreurs sur le compte chèques-postaux (31.500).

..../....

3.2. Placements des fonds accumulés par la Caisse Sociale du Rwanda.

3.2.1. Construction de 100 logements.

Dans le cadre de la promotion et de l'octroi des avantages sociaux aux travailleurs salariés, la Caisse Sociale du Rwanda a débuté un programme de construction de 100 logements à KACYIRU depuis le mois de septembre 1979. Vers la fin de l'année 1982, les travaux étaient terminés pour les 100 Maisons.

Le coût des constructions de ces maisons est de 469.175.555 FRW comme nous l'avons indiqué dans notre rapport d'activités de 1982. A ces constructions, il faudrait ajouter un montant de 42.566.202 FRW dépensés pendant l'exercice 1983 et relatifs aux travaux d'aménagement extérieur (haie vive, contre plaqués en roseaux, etc...) ainsi que l'acquisition du mobilier et le paiement de tous les frais d'études et honoraires.

3.2.2. Construction de logements - bureaux pour les agents de liaison affectés dans les Préfectures.

La construction des logements - bureaux pour les agents de liaison affectés dans les préfectures, hormis celle de KIGALI, ont commencé en 1983.

Les études du projet ont été commandées à la Caisse Hypothécaire du Rwanda pour un montant de FRW 80.000.

Les attributaires retenues par préfecture, les montants offerts, les avenants au marché initial, ainsi que les montants payés au 31.12.1983 sont consignés dans le tableau n° 17.

A la fin de cette année, seul le bureau - logement de BYUMBA était déjà terminé, alimenté en eau et électricité. Les travaux des autres maisons sont en voie de finition.

A ces logements - bureaux, il faut ajouter la réfection de l'abri provisoire du bureau de liaison de la Caisse Sociale du Rwanda dans la sous-préfecture de NGORORERO.

Tous ces logements - bureaux seront habités au courant de l'année 1984.

Construction logements - bureaux dans les Préfectures.

Préfectures	Attributaires	Marché initial	Avenants	Total exigible	Net versé au 31.12.1983
BYUMBA	BAMPIMLANO Alfred	3.640.930	297.766	3.938.696	3.793.059
GITARAMA	RUGAMBWA Ambroise	3.694.184	342.940	4.037.124	3.227.160
BUTARE	GASARABWE J.Damascène	3.828.180	632.440	4.460.620	3.593.493
GIKONGORO	MWIZERWA Japhet	3.803.673	291.577	4.095.250	3.263.050
RUHENGERI	ETEXCO	3.902.021	230.595	4.132.616	2.766.909
GISENYI	ETEXCO	3.902.021	304.328	4.206.349	2.690.642
CYANGUGU	NTIVUGURUZWA Bernard	3.736.340	524.524	4.260.864	2.411.664
KIBUYE	NTIVUGURUZWA Bernard	3.736.340	958.666	4.695.006	1.910.671
KIBUNGO	NSENGIYUMVA Philémon	3.639.460	158.490	3.797.950	1.874.321
<u>T O T A U X</u>		33.883.149	3.741.326	37.624.475	25.530.969

3.2.3. MAGASIN KACYIRU.-

Dans le but de désenclaver le quartier de KACYIRU et la population environnante qui devait chaque fois s'approvisionner au centre - ville, nous avons construit un magasin près des 100 maisons sociales.

Les études ont été faites par la Caisse Hypothécaire du Rwanda pour un montant forfaitaire de FRW 10.000. Le marché fut conclu avec l'Entreprise USENGIMANA Richard qui avait l'offre la plus basse, pour un délai de 105 jours.

Le coût du marché et des travaux supplémentaires s'élève à FRW 6.072.812.

Le coût total du projet à savoir le marché initial, études, travaux supplémentaires, raccordement électrique et en eau, agencement mur métal et coffre-fort se chiffre à FRW 8.352.045.

La Coopérative TRAFIPRO fut choisie comme locataire prioritaire de ce magasin et le loyer mensuel est fixé à FRW 76.667 renouvelable après 2 ans à partir du 01 Avril 1983.

3.2.4. Complexe socio - récréatif.

La Caisse Sociale du Rwanda, après avoir remarqué que les activités récréatives à KACYIRU n'existent presque pas après le travail et surtout durant les fins de semaine, a entrepris la construction d'un complexe socio-récréatif près des 100 logements. Les études techniques ont été confiées à la Caisse Hypothécaire du Rwanda et les honoraires d'études s'élèvent à 1.034.410 FRW tandis que ceux de la surveillance des travaux seront 2,3% du coût définitif du projet.

L'avis d'appel d'offres a été lancé le 20 Juillet 1983 et l'Entreprise SEBULIKOKO Célestin a été retenue parmi huit concurrents pour un prix estimatif de FRW 40.525.138

Ce projet comporte trois bâtiments d'une superficie totale d'à peu près 1.150 m² et comprendra la cantine, la salle polyvalente (cinéma, conférences - vidéo - disco - orchestres, etc...) et une bibliothèque.

Les travaux avancent à un rythme satisfaisant et à la fin de l'année 1983 ils venaient de coûter FRW 11.218.261.

3.2.5. Immeuble de rapport.

Comme nous le disions dans notre rapport d'activités au 31 décembre 1982, cet immeuble comportera une cave, un rez de chaussée à usage commercial, 5 étages de bureaux, le sixième étage sera réservé à un restaurant panoramique.

Les travaux sont divisés en deux lots, le 1er lot concernant les travaux du gros oeuvre et les finitions extérieures.

C'est l'association momentanée USENGIMANA Richard & MURINZI Jean qui a été finalement déclarée attributaire du marché relatif au 1er lot pour un montant de FRW 268.216.100 pour un délai de 18 mois calendrier.

Les travaux ont démarré le 14 septembre 1983 par l'installation du chantier.

Cependant, étant donné que certains plans du projet définitifs et des plans d'exécution et de détails ne sont pas encore fournis par le bureau d'études (BUNEP), les activités sont au ralenti sur le Chantier au 31 décembre 1983 et venaient de coûter FRW 31.321.610

3.2.6. Titres de placement et Porte-feuille.

En plus du rôle important que la Caisse Sociale du Rwanda a joué dans la participation à la création des différentes sociétés nationales, elle continue toujours de souscrire aux Bons de développement, aux Bons du Trésor et aux Bons de Caisse.

En établissant le rapport entre les emplois et les ressources financières tels qu'ils figuraient au bilan 1983, nous constatons que les titres de placement et porte-feuille constituent le flux le plus important dans la gestion financière de notre établissement, car ils représentent 81% de l'ensemble de réserves. Nous donnons ci-après le détail de ces pourcentages :

<u>Postes de l'Actif</u>	<u>Montants</u>	<u>Valeur exprimée en % de la valeur totale des réserves</u>
1. Immobilisation	720.410.275	$\frac{720.410.275}{6.722.728.891} = 10,7\%$
2. Titres de placement et porte-feuille	5.488.516.741	$\frac{5.488.516.741}{6.722.728.891} = 81,7\%$
3. Réalisable et disponible	513.801.875	$\frac{513.801.875}{6.722.728.891} = 7,6\%$

Ces fonds ont été placés à moyen et long terme suivant Article 17 du décret-loi du 22 08.1974 qui stipule que "le plan financier de placement des fonds de la Caisse Sociale du Rwanda doit réaliser en premier lieu la sécurité réelle des fonds et viser en outre à obtenir un rendement optimal des fonds placés et dans la mesure du possible , à concourir au progrès social et au développement économique de la nation".

Nous donnons dans les tableaux suivants (n° 8, 9, 10) les intérêts à recevoir sur les Bons de développement au 31/12/1983, les intérêts sur les Bons de Trésor ainsi que le détail des placements en Bons de développement au 31/12/1983.

Nous donnons ci-après la répartition des produits de l'exercice 1983 provenant de ces divers placements.

REPARTITION DES PRODUITS EXERCICES 1983.

LIBELLE	Total deux branches 100%	Risques Profes. 27,54%	Pensions : 72,46%
1. Produits des Placements:			
7100 Intérêts s/Bons de Développement (Etat Rwandais)	321.808.334	88.626.015	233.182.319
7100 Intérêts s/Bons du Trésor (Etat Rwandais)	27.048.479	7.449.151	19.599.328
7100 Intérêts s/Bons de Caisse (Air Rwanda)	16.300.000	4.489.020	11.810.980
7100 Intérêts s/Caisse d'Epargne	7.499.182	2.065.275	5.433.907
7100 Dividendes sur la Banque de Kigali	5.129.687	1.412.716	3.716.971
TOTAL	377.785.682	104.042.177	273.743.505

Il ressort de ce tableau que les placements de la Caisse Sociale du Rwanda ont un taux de rentabilité moyen de 6,9% $(\frac{377.785.682}{5.488.516.741})$

N°s	Série	Echéance	Capital	Période	Mois	Taux	Intérêts à recevoir			Payés en 83	Solde à Payer
							Pour 1982	Pour 1983	TOTAL		
444	P-II/79	01/02/84	30.000.000	01/02/82 au 31/12/83	23	5%	1.375.000	1.500.000	2.875.000	1.500.000	1.375.000
446	P-VI/79	01/06/84	50.000.000	01/06/82 au 31/12/83	19	5%	1.458.333	2.500.000	3.958.333	2.500.000	1.458.333
447	P-VII/79	01/07/84	20.000.000	01/07/82 au 31/12/83	18	5%	500.000	1.000.000	1.500.000	1.000.000	500.000
448	P-VII/79	01/07/84	20.000.000	01/07/82 au 31/12/83	18	5%	500.000	1.000.000	1.500.000	1.000.000	500.000
450	P-VIII/79	01/08/84	20.000.000	01/08/82 au 31/12/83	17	5%	416.667	1.000.000	1.416.667	1.000.000	416.667
451	P-IX/79	01/09/84	65.000.000	01/09/82 au 31/12/83	16	5%	1.083.333	3.250.000	4.333.333	3.250.000	1.083.333
496	M-II/82	01/03/84	350.000.000	01/03/82 au 31/12/83	22	7,5%	21.875.000	26.250.000	48.125.000	26.250.000	21.875.000
501	M-IV/82	01/04/84	125.000.000	01/04/82 au 31/12/83	21	7,5%	7.331.250	9.375.000	16.406.250	9.375.000	7.331.250
502	M-VI/82	10/06/84	300.000.000	10/06/82 au 31/12/83	18 2/3	7,5%	12.500.000	22.500.000	35.000.000	22.500.000	12.500.000
504	P-VI/82	15/06/87	50.000.000	15/06/82 au 31/12/83	18,5	9%	2.437.500	4.500.000	6.937.500	4.500.000	2.437.500
505	P-VII/82	01/07/87	250.000.000	01/07/82 au 31/12/83	18	9%	11.250.000	22.500.000	33.750.000	22.500.000	11.250.000
506	M-VIII/82	01/08/84	50.000.000	01/08/82 au 31/12/83	17	7,5%	1.562.500	3.750.000	5.312.500	3.750.000	1.562.500
511	P-IX/82	01/09/87	400.000.000	01/09/82 au 31/12/83	16	9%	12.000.000	36.000.000	48.000.000	36.000.000	12.000.000
508	P-X/82	01/10/87	200.000.000	01/10/82 au 31/12/83	15	9%	4.500.000	18.000.000	22.500.000	18.000.000	4.500.000
516	P-XII/82	01/12/87	200.000.000	01/12/82 au 31/12/83	13	9%	1.500.000	18.000.000	19.500.000	-	19.500.000
526	P-III/83	15/03/88	200.000.000	15/03/83 au 31/12/83	9,5	9%	-	14.250.000	14.250.000	-	14.250.000
525	P-VII/83	15/03/88	100.000.000	15/03/83 au 31/12/83	9,5	9%	-	7.125.000	7.125.000	-	7.125.000
530	P-V/83	01/05/88	100.000.000	01/05/83 au 31/12/83	8	9%	-	6.000.000	6.000.000	-	6.000.000
531	P-VI/83	01/06/88	200.000.000	01/06/83 au 31/12/83	7	9%	-	10.500.000	10.500.000	-	10.500.000
533	P-VII/83	01/07/88	100.000.000	01/07/83 au 31/12/83	6	9%	-	4.500.000	4.500.000	-	4.500.000
566	P-VII/83	01/07/88	100.000.000	01/07/83 au 31/12/83	6	9%	-	4.500.000	4.500.000	-	4.500.000
530	P-VIII/83	20/08/88	100.000.000	20/08/83 au 31/12/83	4 1/3	9%	-	3.250.000	3.250.000	-	3.250.000
539	P-VIII/83	20/08/88	100.000.000	20/08/83 au 31/12/83	4 1/3	9%	-	3.250.000	3.250.000	-	3.250.000
542	P-IX/83	01/09/88	50.000.000	01/09/83 au 31/12/83	4	9%	-	1.500.000	1.500.000	-	1.500.000
544	P-IX/83	01/09/88	600.000.000	01/09/83 au 31/12/83	4	9%	-	18.000.000	18.000.000	-	18.000.000
553	P-X/83	01/10/88	100.000.000	01/10/83 au 31/12/83	3	9%	-	2.250.000	2.250.000	-	2.250.000
557	P-XI/83	01/11/88	100.000.000	01/11/83 au 31/12/83	2	9%	-	1.500.000	1.500.000	-	1.500.000
561	P-XI/83	01/11/88	440.000.000	01/11/83 au 31/12/83	2	9%	-	6.600.000	6.600.000	-	6.600.000
563	P-XII/83	01/12/88	100.000.000	01/12/83 au 31/12/83	1	9%	-	750.000	750.000	-	750.000
569	P-XII/83	20/12/88	100.000.000	20/12/88 au 31/12/83	1/3	9%	-	250.000	250.000	-	250.000
S/TOTAL			4.620.000.000				79.989.583	255.350.000	335.339.583	153.125.000	182.214.583

Tableau n° 8 (suite et fin)

INTERETS A RECEVOIR SUR LES BONS DE DEVELOPPEMENT AU 31.12.1983 (suite)

N°s	Série	Echéance	Capital	Période	Mois	Taux	Intérêts à recevoir		Total	Payés en ₪	Solde à Payer
							Pour 1982	Pour 1983			
2. Bons échus au courant de 1983											
434	P-III/78	15.03.83	100.000.000	15.3.82 au 15.3.83	12	5%	3.958.333	1.041.667	5.000.000	5.000.000	
-	P-V/78	01.05.83	100.000.000	01.05.82 au 1.5.83	12	5%	3.333.333	1.666.667	5.000.000	5.000.000	
438	P-VII/78	01.07.83	100.000.000	01.07.82 au 1.7.83	12	5%	2.500.000	2.500.000	5.000.000	5.000.000	
440	P-X/78	01.10.83	100.000.000	01.10.82 au 1.10.83	12	5%	1.250.000	3.750.000	5.000.000	5.000.000	
477	M-IX/81	01.09.83	600.000.000	01.09.82 au 1.9.83	12	7,5%	15.000.000	30.000.000	45.000.000	45.000.000	
482	M-XI/81	01.11.83	440.000.000	01.11.82 au 1.11.83	12	7,5%	5.500.000	27.500.000	33.000.000	33.000.000	
Total Général			4.620.000.000				111.531.249	321.808.334	433.339.583	251.125.000	182.214.583

Tableau N° 9

INTERETS S/BONS DU TRESOR.

a) Existants											
534	I-VI/83	30.03.84	223.822.741	1.7.83 au 31.12.84	6	6,5%	-	7.274.239	7.274.239	-	7.274.239
575	I-XII/83	28.09.84	200.000.000	28.12.83 au 31.12.83	4jrs	6,5%	-	138.889	138.889	-	138.889
S/total			423.822.741					7.413.128	7.413.128		7.413.128
b) Echus au courant de 83											
-	I-I/82	30.09.82	223.822.741	01.01.82 au 30.9.82	9	6,5%	10.911.359	-	10.911.359	10.911.359	-
527	I-X/82	30.06.83	223.822.741	01.10.83 au 30.6.83	9	6,5%	3.637.119	7.274.240	10.911.359	10.911.359	-
521	F-XII/82	28.06.83	200.000.000	28.12.83 au 28.12.83	6	6,25%	138.889	6.111.111	6.250.000	6.250.000	
535	F-VI/83	28.12.83	200.000.000	28.06.83 au 28.12.83	6	6,25%	-	6.250.000	6.250.000	-	6.250.000
TOTAL GENERAL			423.822.741				14.687.367	27.048.479	41.735.646	28.072.718	13.663.128

PLACEMENT EN BONS DE DEVELOPPEMENT AU 31/12/1983.

N°s et Séries	Valeur	Echéance	Souscrits en 1979	Souscrits en 1982	Souscrits en 1983	Total Cumulé
1. P - III/79	01/02/1979	01/02/1984	30.000.000			30.000.000
2. P - VI/79	01/06/1979	01/06/1984	50.000.000			80.000.000
3. P - VII/79	01/07/1979	01/07/1984	20.000.000			100.000.000
4. P - VII/79	01/07/1979	01/07/1984	20.000.000			120.000.000
5. P - VIII/79	01/08/1979	01/08/1984	20.000.000			140.000.000
6. P - IX/79	01/09/1979	01/09/1984	65.000.000			205.000.000
7. M - II/82	01/03/1982	01/03/1984		350.000.000		555.000.000
8. M - IV/82	01/04/1982	01/04/1984		125.000.000		680.000.000
9. M - VI/82	10/06/1982	10/06/1984		300.000.000		980.000.000
10. P - VI/82	15/06/1982	15/06/1987		50.000.000		1.030.000.000
11. P - VII/82	01/07/1982	01/07/1987		250.000.000		1.280.000.000
12. M - VIII/82	01/08/1982	01/08/1984		50.000.000		1.330.000.000
13. P - IX/82	01/09/1982	01/09/1987		400.000.000		1.730.000.000
14. P - X/82	01/10/1982	01/10/1987		200.000.000		1.930.000.000
15. P - XII/82	01/12/1982	01/12/1987		200.000.000		2.130.000.000
16. P - III/83	15/03/1983	15/03/1988			200.000.000	2.330.000.000
17. P - VII/83	15/03/1983	15/03/1988			100.000.000	2.430.000.000
18. P - V/83	01/05/1983	01/05/1988			100.000.000	2.530.000.000
19. P - VI/83	01/06/1983	01/06/1988			200.000.000	2.730.000.000
20. P - VII/83	01/07/1983	10/07/1988			100.000.000	2.830.000.000
21. P - VII/83	01/07/1983	01/07/1988			100.000.000	2.930.000.000
22. P - VIII/83	20/08/1983	20/08/1988			100.000.000	3.030.000.000
23. P - VIII/83	20/08/1983	20/08/1988			100.000.000	3.130.000.000
24. P - IX/83	01/09/1983	01/09/1988			50.000.000	3.180.000.000
25. P - IX/83	01/09/1983	01/09/1988			600.000.000	3.780.000.000
26. P - X/83	01/10/1983	01/10/1988			100.000.000	3.880.000.000
27. P - XI/83	01/11/1983	01/11/1988			100.000.000	3.980.000.000
28. P - XI/83	01/11/1983	01/11/1988			440.000.000	4.420.000.000
29. P - XII/83	01/12/1983	01/12/1988			100.000.000	4.520.000.000
30. P - XII/83	20/12/1983	20/12/1983			100.000.000	4.620.000.000
Totaux au 31/12/1983			205.000.000	1.925.000.000	2.490.000.000	4.620.000.000

3.4 Gestion et Approvisionnements.

3.4.1 Les FRAIS de Gestion

La Caisse Sociale du Rwanda a dépensé 118.792.024 FRW en frais de Gestion et de fonctionnement et les amortissements s'élèvent à 42.246.148 pour l'exercice 1983. Ce qui nous donne en total de charges administratives de 161.038.162 FRW. Ce qui représente 39,4 % des produits de Gestion enregistrés au cours de cette même année. Nous donnons au Tableau N°11 la répartition des charges administratives exercice 1983, ventilée suivant les deux branches de sécurité sociale à savoir la branche des risques Professionnels et la branche des Pensions.

Selon l'article II du Décret - Loi du 22 Août 1974 portant organisation de la sécurité sociale, chaque branche du régime de sécurité sociale fait l'objet d'une gestion financière distincte et la part des frais d'administration à imputer à chaque branche est déterminée par arrêté ministériel.

La solution retenue, avant l'adoption de cet arrêté, est que cette répartition soit effectuée en fonction du rapport existant entre d'une part, le total des prestations versées et des cotisations encaissées, pour chacune des branches et d'autre part le total des prestations versées et des cotisations encaissées dans l'ensemble des régimes.

Pour l'exercice 1983, les charges et les produits se répartissent dans les rapports suivants :

	Le total des prestations versées et des cotisations encaissées par branche		Le total des prestations versées et des cotisations encaissées des deux branches
	Risques Professionnels	Pensions	R. T O T A L
1. Prestations versées	88.506.805	137.464.455	225.971.260
2. Cotisations encaissées	258.531.520	775.594.560	1.034.126.080
TOTAUX	<u>347.038.325</u>	<u>913.059.015</u>	<u>1.260.097.340</u>

1. Pourcentage des risques professionnels : $\frac{347.038.325}{1.260.097.340} : 27,54 \%$

2. Pourcentage des Pensions : $\frac{913.059.015}{1.260.097.340} : 72,46 \%$

REPARTITION DES CHARGES ADMINISTRATIVES EXERCICE 1983.

LIBELLE	Total des deux branches 100 %	Risques Professionnels 27,54 %	Pensions: 72,46 %
1. Frais de Personnel: 58.136.719			
6500 Salaires du Personnel:	46.603.396	12.834.575	33.768.821
6540 Sécurité Sociale	2.300.409	633.533	1.666.876
6551 Uniformes du personnel auxiliaire	5:000	1.377	3:623
6552 Médicaments	7.518:087	2.070:481	5:447:606
6553 Perfectionnement du personnel	1.709:827	470:886	1.238:941
2. Frais d'entretien et de réparation: 14.131.225			
6612 Entretien et réparation véhicules	7.051.948	1.942.107	5.109.851
6613 Entretien et réparation immeubles	5.479:032	1.508.925	3.970.107
6614 Entretien et réparation matériel et Mobilier	1:600:245	440:707	1.159:538
3. Autres frais de fonctionnement: 46.524.080			
6611 Loyer de matériel et de services extérieurs	711.659	195.991	515.668
6615 Dons et Libéralités	16.936.080	4.664.196	12.271.884
6616 Eau et Electricité	770:807	212.280	558.527
6617 Honoraires d'études	11.742.677	3.233.933	8.508.744
6618 Assurances des véhicules	640:889	176.501	464:388
6620 Frais de mission à l'étranger	3.156.531	869.309	2:287:222
6621 Frais de mission à l'intérieur	2.020.814	556.532	1.464:282
6631 Frais de représentation	314:625	86.648	227:977
6632 Fourniture de bureau	6.088:549	1.676:786	4:411:763
6633 Frais pour Umuganda	103:650	28.545	75:105
66331 Frais pour Animation	1.494:763	411:658	1.083:105
6634 Frais de documentation	111.620	30.740	80.880
6635 Frais de P.T.T	1.370.801	377.519	993:282
6637 Jetons de présence et émoluments	87:500	24:098	63:402
6638 Cotisations à l'A.I.S.S	374:166	103.045	271:121
6637 Frais de banque	598:949	164.951	433:998
4. Dotations aux amortissements: 42.246.148			
6901 Sur les immeubles	32.907.541	9.062.737	23.844.804
6903 Sur les machines	847.587	233.426	614.161
6904 Sur les véhicules	2.818:907	776:327	2:042:580
6905 Sur le mobilier	5.525:012	1.521:588	4.003:424
6907 Sur la Bibliothèque	147:101	40:512	106:589
T O T A U X 161.038.172	161.038:172	44.349.913	116.688:259

3.4.2

Dépense d'Equipement:

- 33 -

Nous avons enregistré Frw 6.397.449 en dépenses d'équipement
Réparties Comme suit:

Matériel de Bureau	3.071.936
Matériel de Maison	94.808
Véhicules	2.853.182
Mobilier	130.000
Bibliothèque	247.523
	<hr/>
<u>Total</u>	6.397.449

4. Situation des Assurés Sociaux et des Employeurs

- 34 -

4.1. Cotisations

Au cours de l'exercice 1983, la Caisse Sociale du Rwanda a encaissé des cotisations d'un montant de FRW 1.034.126.080 dont FRW 258.531.520 en Risques Professionnels et 775.554.560 en Pensions. Ce montant comprend les cotisations arriérées récupérées pour FRW 141.717.995 et FRW 892.418.276 de cotisations propres à l'année 1983.

En faisant la comparaison entre les prévisions des cotisations à recevoir et les cotisations réalisées, il en ressort que les cotisations arriérées ont été récupérées à 141,72% tandis que les prévisions des cotisations de l'année 1983 ont été réalisées à 82,66% comme nous le montre le tableau ci - dessus. (Tableau n° 11)

TABLEAU N° II

Comparaison encaissements prévus et encaissements réalisés en 1983

SECTEUR	COTISATIONS ARRIEREES			COTISATIONS DE L'ANNEE 1983		
	PREVISIONS	REALISATIONS	%	PREVISIONS	REALISATIONS	%
PUBLIC	75.000.000	119.561.049	159,41	664.300.000	512.626.249	77,17
RELIGIEUX	-	306.413	-	29.406.000	30.090.527	102,33
SOCIETE D'ECO- NOMIE MIXTE	-	3.097.748	-	183.720.000	169.793.867	92,42
PRIVE	25.000.000	18.752.785	75,01	202.250.000	179.907.633	88,95
TOTAL	100.000.000	141.717.995	141,72	1079.676.000	892.418.276	82,66
=====	=====	=====	=====	=====	=====	=====

Il ressort de ce tableau qu'il y a eu une sous - estimation des cotisations arriérées à récupérer de 41,72% et une sous - estimation des cotisations à encaisser au cours de l'année 1983 qui est de l'ordre de 17,34%.

Les cotisations arriérées à récupérer se répartissent comme suit au 31 Décembre 1982 :

- <u>Secteur Public.</u>	
- Personnel du M.R.N.D.	3.207.341
- Personnel Sous-Statut	71.559.899
- Personnel Sous-Contrat	30.935.239
- Personnel Diplomatique	759.628
- Forces Armées Rwandaise	130.997.370
dont :	
Armée Rwandaise	115.036.185
Gendarmerie	15.961.185
- Etablissements Publics	117.212.966
- Communes	144.316.935
- Autres Service Publics	2.841.385
- <u>Secteur Religieux</u>	4.346.013
- <u>Secteur d'Economie mixte</u>	1.196.576
- <u>Secteur Privé</u>	116.182.004
	<hr/>
Total	623.555.356

Les cotisations reçues du secteur public représentent 57% de l'ensemble. Toutes proportions gardées, il saute aux yeux que les irrégularités de versement des cotisations sont plus prononcées dans le Secteur Public. En effet les cotisations arriérées à récupérer du Secteur Public représentent plus de 80% de l'ensemble des arriérées.

4.1.1. Declarations de versement modèle VI

L'Employeur est tenu de produire le relevé nominatif des salaires payés à son personnel

../..

à la fin de chaque trimestre. Les irrégularités dans l'accomplissement de cette obligation sont très nombreuses.

- Pour le Secteur Public, la période obscure de 1963 à 1973 place les Responsables des Services dans l'impossibilité de remédier à cette situation car les listes de paie, seuls documents pouvant servir de base à la production de la déclaration font défaut.
- Pour le Secteur Privé, les lacunes se rencontrent dans les dossiers des petits employeurs qui parfois ont cessé leurs activités et que nous continuons à compter parmi les employeurs, faute d'information, tandis que les entreprises importantes s'acquittent scrupuleusement de ce devoir.
- Le Secteur Religieux est quant à lui en ordre.

Nous donnons ci-après le tableau indiquant le nombre de comptes et déclarations Mod. VI par secteur d'activités. (Tableau n° 12) pour l'année 1983.

TABLEAU N° 12

NOMBRE DE COMPTES & DECLARATIONS MOD. VI PAR SECTEUR D'ACTIVITE ECONOMIQUE EN 1983

COMPTES & DECLARATIONS SECTEURS	COMPTES OUVERTS	COMPTES CLOTURES	COMPTES ACTIFS	DECLARATIONS MOD. VI TRIMESTRIELLES						
				ATTENDUES			%	ATTENDUES!		
				POUR 1983	REPORT 1982	TOTAL		EN 1983		AU 31/12/!
									1983	
PUBLIC	653	57	479	1.916	6.045	7.961	3.628	45,57	4.333	54,43
RELIGIEUX	488	52	436	1.744	986	2.730	1.757	64,36	973	35,64
PRIVE	3.023	1.059	2.081	8.324	19.825	28.149	4.733	16,81	23.416	83,19
TOTAL	4.164	1.168	2.996	11.984	26.856	38.840	10.118	26,05	28.722	73,95

Des 10.118 déclarations rentrées en 1983, 4403 représentent les arriérées, tandis que 5.755 se rapportent à l'année 1983.

Toutefois, avec l'ouverture des bureaux de liaison de la Caisse Sociale du Rwanda dans les Préfectures, nous espérons que le nombre de déclarations arriérées à produire diminuera sensiblement, surtout que ces agents contribueront énormément à leur confection et qu'ils nous informeront des employeurs à radier sur la liste des actifs suite à la cessation de leurs activités.

4.1.2. Majorations de Retard.

Conformément à l'Article 14 du Decret - Loi du 22 Août 1974 portant organisation de la Sécurité Sociale, les employeurs qui se sont rendus coupables de retard dans le versement des cotisations ou dans la production du relevé nominatif des salaires payés ont encouru des majorations de retard. En 1983, nous avons encaissé 11.105.086 FRW de majorations de retard.

4.1.3. Relations avec l'extérieur en matière de recouvrement des cotisations

La Section Cotisations a reçu dans son bureau de nombreux employeurs et les a aidés à mettre à jour leurs comptes.

En dehors de ces rencontres bénéfiques pour les deux parties, cette Section a écrit 1.178 lettres en vue :

- de faire rentrer les cotisations et les déclarations Mod. VI
- de signifier aux cotisants le montant des majorations de retard encouru
- de délivrer les attestations de non - créance aux employeurs qui en ont exprimé le besoin.

Nous donnons ci - après la répartition de cette correspondance :

Objet	Secteur	PUBLIC	RELIGIEUX	PRIVE	TOTAL
Cotisations		81	3	138	222
Déclarations		103	53	68	224
Majorations de Retard		7	45	480	532
Attestation de non - créance		-	-	155	155
Divers		5	5	35	45
T O T A L		196	106	876	1.178

4.2. Immatriculation.

4.2.1. Situation d'Immatriculation des employeurs.

Les employeurs sont immatriculés suivant les trois Secteurs (Public, Religieux, et Privé) et par ordre chronologique de leur enregistrement.

Au cours de l'exercice 1983, nous avons enregistré 201 nouveaux employeurs, 6 du Secteur Public, 21 du Secteur Religieux et 174 du Secteur Privé.

Ces nouveaux employeurs ont porté le nombre total des employeurs immatriculés à 4.164 à la fin de l'année 1983.

4.2.1.1. Mouvement des Comptes Employeurs.

- Secteur Public.

Au 31 Décembre 1982, nous avons 55 Comptes radiés - Au cours de l'exercice 1983, nous avons noté 2 Comptes radiés. Cumulés avec ceux des années antérieures à l'année 1983, nous avons 57 Comptes radiés au 31 Décembre 1983.

- Secteur Religieux.

Au 31 Décembre 1982, nous avons 48 Comptes radiés - Au cours de l'exercice 1983, nous avons enregistré 4 employeurs qui ont arrêté leurs activités, ce qui porte à 52 le total des comptes radiés.

- Secteur Privé.

Au 31 Décembre 1982, nous avons 872 Comptes radiés - Au cours de l'exercice 1983, suite aux rapport de certains Inspecteurs du Travail, on a relevé 166 employeurs qui ont cessé leurs

activités durant les années antérieures à l'année 1983. 23 employeurs seulement ont arrêté leurs activités au cours de l'exercice 1983. Au cours de cette même année, on a aussi noté 5 employeurs qui ont suspendu leurs activités.

Cependant, 7 employeurs qui avaient arrêté leurs activités ont réouvert leurs comptes. Nous constatons donc qu'au 31 Décembre 1983, les employeurs actifs dans le Secteur Privé étaient au nombre de 2.996 et les Comptes radiés au nombre de 1.168.

Nous donnons au tableau n° 13, la répartition des Comptes des Employeurs par Préfecture, et Secteur d'activité.

TABLEAU N° 13.

Relevé des Employeurs par genre d'activité et par Préfecture. "Situation au 31 Décembre 1983."

PREFECTURE	ACTIFS				RADIES				TOTAL		
	PUBLIC	RELIGIEUX	PRIVE	TOTAL	PUBLIC	RELIGIEUX	PRIVE	TOTAL	PUBLIC	RELIGIEUX	PRIVE
KIGALI	96	100	1.198	1.394	12	8	460	480	108	108	1.658
GITARAMA	34	53	87	174	4	11	124	139	38	64	211
BUTARE	80	94	260	434	12	9	129	150	92	103	389
GIKONGORO	31	12	99	142	5	4	35	44	36	16	134
CYANGUGU	34	27	39	100	2	3	45	50	36	30	84
KIBUYE	36	29	81	146	4	4	42	50	40	33	123
GISENYI	42	33	123	198	5	6	117	128	47	39	240
RUHENGERRI	44	34	92	170	5	3	61	69	49	37	153
BYUMBA	42	24	57	123	4	1	10	15	46	25	67
KIBUNGO	40	30	73	143	4	3	36	43	44	33	109
T O T A L	479	436	2.109	3.024**	57	52	1.059	1.168	536	488	3.168

../. ..

Répartition des Travailleurs affiliés à la Caisse Sociale du Rwanda, pendant l'année 1983, par Secteur d'activité économique, par lieu de naissance, par sexe.

Lieu de Nais.&Sexe	KIGALI		GITAR.		BUTARE		GIKON.		CYANG.		KIBUYE		GISENYI		RUHEN.		BYUMBA		KIBUNGO		AUT.P.		NATIONAUX		TOTAL			
S. d'Act.	M	F	M	F	M	F	M	F	M	F	M	F	M	F	M	F	M	F	M	F	M	F	M	F	M	F	M	F
PUBLIC	558	149	588	263	1004	459	490	220	365	136	505	234	585	162	711	247	493	157	423	107	87	34	569	212	457	79	216	81
RELIGIEUX	57	24	86	53	147	29	30	12	37	8	46	21	237	14	49	26	42	23	34	14	17	21	765	224	732	255		
PRIVE	1071	86	628	81	430	77	213	24	586	29	352	30	477	56	607	32	1146	45	200	23	244	15	571	0	483	595	4	98
TOTAL	1686	259	1302	397	1581	565	733	256	888	173	903	285	1299	232	1367	305	1681	225	657	144	348	70	1216	283	1251	5	292	1

Par ailleurs, le tableau n° 15, nous donnons la répartition des Assurés affiliés à la Caisse Sociale du Rwanda par année et par Secteur d'activité de 1962 à 1983.

TABLEAU N° 15.

REPARTITION DES ASSURES AFFILIES A LA CAISSE SOCIALE PAR ANNEE ET PAR SECTEUR D'ACTIVITE

- 41 -

Année	Secteur Public	Secteur Religieux	Secteur Privé	Total	Cumul
* 1962	12.903	7.651	20.037	40.591	40.591
* 1963	210	1.093	1.822	3.125	43.716
* 1964	1.256	836	2.090	4.182	47.898
* 1965	800	533	1.332	2.665	50.563
* 1966	1.197	798	1.966	3.991	54.554
* 1967	1.383	921	2.304	4.608	59.162
* 1968	1.484	990	2.474	4.948	64.110
* 1969	1.565	856	2.139	4.560	68.670
+ 1970	1.000	854	2.137	3.991	72.661
+ 1971	1.990	58	1.526	3.574	76.235
+ 1972	2.118	466	6.933	9.517	85.752
+ 1973	2.400	462	7.119	9.981	95.733
+ 1974	3.818	591	9.816	14.225	109.958
+ 1975	9.538	863	9.057	19.458	129.416
+ 1976	3.101	881	10.186	14.168	143.584
+ 1977	1.387	656	7.382	9.425	153.009
+ 1978	2.661	773	9.839	13.273	166.282
+ 1979	3.700	697	13.224	17.621	183.903
+ 1980	3.021	1.074	11.567	15.662	199.563
+ 1981	4.444	627	9.399	14.470	214.035
+ 1982	5.906	792	7.241	13.939	227.974
+ 1983	7.947	1.037	6.452	15.436	243.410
=====	=====	=====	=====	=====	=====

* ASSURES ACTIFS

+ ASSURES ENREGISTRES

** Nous avons ventilé l'employeur SOMIRWA en ces 28 sièges d'exploitation répartis sur toute l'étendue du territoire.

4.2.2. Situation des Assurés.

En matière d'affiliation des travailleurs, il a été enregistré au cours de l'exercice 1983, un effectif de 15.436 nouveaux Assurés. Soit une augmentation de 1.497 par rapport à 1982. Ces nouveaux Assurés sont répartis par sexe et par Secteur d'activité de la façon suivante :

	<u>M</u>	<u>F</u>	<u>TOTAL</u>
Secteur Public	5.779	2.168	7.947
Secteur Religieux	782	255	1.037
Secteur Privé	5.954	498	6.452
T O T A L	<u>12.515</u> =====	<u>2.921</u> =====	<u>15.436</u> =====

Avec ces nouveaux Assurés, le nombre total des Assurés à la Caisse Sociale du Rwanda à fin Décembre 1983 est de 243.410 personnes.

Les Assurés actifs à fin Décembre 1982 était de 226.312 (déduction faite des Assurés retraités), et à fin Décembre 1983, les Assurés actifs sont au nombre de 241.748 (déduction faite des Assurés retraités = 1.662). A ce chiffre, il faudra retrancher les nouveaux retraités enregistrés en 1983 et dont le nombre n'est pas encore connu.

Le tableau n° 14 nous montre la répartition des travailleurs (nouveaux) affiliés à la Caisse Sociale du Rwanda, par Secteur d'activité, économique, par lieu de naissance et par sexe à fin Décembre 1983.

TABLEAU N° 14

Répartition des nouveaux travailleurs affiliés à la Caisse Sociale du Rwanda, pendant l'exercice 1983, par Secteur d'activité économique, par lieu de naissance, par sexe

4.2.3. Comptes Individuels.

Comme par le passé, les activités du Bureau Comptes Individuels se sont axés principalement sur le dépouillement des déclarations Mod. VI, relevant notamment les cas de non - attribution des numéros d'affiliation, d'attribution de numéros de référence et de faux numéros. Toutes ces anomalies ont toujours été signalées à l'attention des employeurs concernés.

La vérification dans les registres a révélé que beaucoup de numéros signalés dans les listes n'avaient pas été enregistrés.

D'autres erreurs ont été constatées notamment :

- Les numéros d'affiliation indiqués dans les déclarations Mod. VI mais non enregistrés à la Caisse Sociale du Rwanda
- Les affiliés déclarés sous des numéros appartenant à d'autres assurés
- Les numéros enregistrés à la Caisse Sociale du Rwanda mais que les employeurs ne mentionnent pas dans les déclarations Mod. VI
- La non - attribution des numéros aux assurés.

Pour remédier à cette situation, nous avons (Bureau Comptes Individuels) établi un fichier alphabétique pour le classement des cartes d'affiliation Mod. II, et nous avons établi un formulaire de reconstitution de carrière des Travailleurs. Ces fiches permettront de relever les différents numéros de nos affiliés et d'annuler les numéros attribués en surplus.

4.3. Pensions

4.3.1. Les demandes de prestations

Au cours de l'année 1983, nous avons enregistré plus de demandes en matière de pensions qu'au cours de l'année 1982. Nous retraçons au tableau n° 16 les dossiers en suspens au 31 Décembre 1982, les dossiers reçus pendant l'exercice 1983, les dossiers servis au cours de cette année ainsi que le nombre de demandes en suspens au 31 Décembre 1983.

Demandes en suspens au 31.12.82 : il s'agit des dossiers non achevés au cours de l'exercice 1982 et dont l'étude s'est poursuivie en 1983.

Demandes nulles : ce sont :

- des demandes introduites avant d'atteindre l'âge de la pension
- des demandes dont les requérants ne cessent pas toute activité salariée
- des demandes introduites deux, trois ou même quatre fois, avec un certain intervalle de temps par les mêmes individus
- des demandes introduites sans avoir été affiliés à la sécurité sociale
- des demandes introduites sans avoir accompli au moins 12 mois d'assurance.

Demandes en suspens : il s'agit de demandes dont les dossiers n'ont pu être clôturés à cause de telle ou telle information, de telle ou telle pièce qui manquent dans le dossier, de l'irrégularité dans la transmission des relevés de cotisations sociales devant servir de base pour le calcul des prestations dues.

4.3.2. Les prestations versées et leurs bénéficiaires

Les prestations versées pendant l'année 1983 ont augmenté par rapport aux exercices antérieurs. Cet accroissement s'explique par le fait que le nombre de demandes reçues et le nombre de dossiers liquidés ont augmenté successivement de 17,68% et de 99% par rapport à l'année 1982. Cette augmentation s'explique également comme nous l'avons signalé dans notre rapport d'activité 1982, par la mise en application des dispositions de l'Arrêté Présidentiel n° 544/06 du 13/11/1981 portant révision des montants de pensions et rentes servies par la Caisse Sociale du Rwanda.

.../...

Préfectures et S/Préfectures	Demandes en suspens au 01.01.1983	Demandes reçues en 1983	Demandes traitées au cours de l'exercice 1983	Demandes nulles	Demandes servies	Demandes en suspens fin 1983
1. KIGALI	646	327	973	11	390	572
2. KANAZI	-	18	18	-	5	13
3. RUSHASHI	-	6	6	-	1	5
4. GITARAMA	263	117	380	12	91	277
5. KIYUMBA	12	13	25	2	10	13
6. BUTARE	559	162	721	22	110	589
7. GIKONGORO	54	19	73	-	7	66
8. KADUHA	5	1	6	-	2	4
9. MUNINI	14	25	39	1	1	37
10. CYANGUGU	473	94	567	48	60	459
11. KIBUYE	269	70	339	15	52	272
12. GISENYI	320	79	399	5	75	319
13. KABAYA	205	50	255	3	77	175
14. RUHENGARI	657	109	766	35	113	618
15. KIRAMBO	262	42	304	5	33	266
16. BYUMBA	215	201	416	6	155	255
17. NGARAMA	29	48	77	-	4	73
18. KIBUNGO	121	39	160	12	16	132
19. RWAMAGANA	116	44	160	3	20	137
TOTAUX 1983	4.220	1.464	5.684	180	1.222	4.282
TOTAUX 1982	4.206	1.244	5.450	618	612	4.220

comme, il apparaît sur le tableau ci-dessus, nous avons enregistré 1.464 demandes au cours de l'année 1983 alors qu'en 1982 nous en avons reçu 1.244 soit un accroissement de 17,68%

Le tableau n° 17 montre la nature, le montant des prestations sociales versés ainsi que le nombre de bénéficiaires, le tableau n° 17 bis.

N.B.: Il faut entendre par prestations régularisées, les prestations restituées à leurs bénéficiaires soit sur leur propre réclamation soit sur réclamation de notre Agent de Liaison.

En effet, quand les bénéficiaires n'ont pas pu se présenter au guichet à temps, le service payeur retourne ces prestations à la Caisse Sociale du Rwanda qui les encaisse comme une dette envers les tiers. Au moment où les bénéficiaires les réclament, nous les versons à titre de régularisations.

4.3.3. Difficultés rencontrées et Solutions proposées

Les difficultés rencontrées dans la confection des dossiers des demandes de prestations jusqu'à leur liquidation sont multiples mais les plus saillantes sont :

- Absence de relevés nominatifs de cotisations sociales
- Manque de textes d'application prévus par le Décret-loi sur la sécurité sociale
- Absence des comptes individuels pour les assurés
- Transmission des demandes de prestations incomplètes

4.3.3.1. Absence de relevés nominatifs de cotisations sociales

L'absence de relevés nominatifs de cotisations sociales constitue pour nous une **barrière** regrettable à la réalisation de notre objectif qui est avant tout de liquider les prestations. En effet, avant de payer les prestations, il faut d'abord les calculer et pour ce faire, il faut être en possession des relevés nominatifs de cotisations sociales.

Or, plusieurs employeurs et malheureusement, surtout, les services publics ne transmettent pas ces relevés nominatifs de cotisations sociales en faveur de leurs travailleurs jusqu'au moment où certains d'entre eux atteignent l'âge limite de la pension ou décèdent.

Ainsi, il est alors impossible à la Caisse Sociale du Rwanda de procéder à la liquidation des prestations sociales dues sans avoir les éléments de base pour effectuer les calculs qui s'imposent.

.../...

Nous sommes parfois obligés d'attendre un à cinq ans ou même plus pour avoir les éléments pouvant permettre de déboursier les prestations dues.

Il s'entend qu'entre temps, les ayants droit en souffrent énormément.

Ayant épuisé sans résultat les moyens légaux à notre disposition pour faire rentrer régulièrement les relevés nominatifs des cotisations sociales surtout du secteur public, nous proposons que nos agents aillent de temps en temps donner un coup de main aux gestionnaires de ces établissements dans la confection et la rédaction de ces relevés.

4.3.3.2. Manque de textes d'application prévus par le Décret-loi sur la sécurité sociale

L'absence d'arrêtés d'exécution prévus par le décret-loi sur la sécurité sociale est vivement regretté. Il s'agit notamment en matière de pensions:

- d'un Arrêté Présidentiel déterminant les modalités de liquidation et du service des prestations
- d'un Arrêté Ministériel déterminant des périodes de mois d'assurance ou des périodes assimilées.

Nous estimons que les commentaires à ce sujet seraient inutiles parce que la Caisse Sociale du Rwanda n'a pas de pouvoir législatif. Les projets des dits textes existent.

4.3.3.3. Absence de comptes individuels

L'absence des comptes individuels établis au nom de chaque assuré fait que les calculs des prestations sont lents. En effet, pour constituer le compte d'un assuré demandeur de prestations sociales, il faut fouiller dans les relevés de Cotisations sociales Mod VI où ce demandeur est présumé être inscrit.

.../...

Or, cette fouille, trimestre par trimestre, année par année fait perdre énormément de temps. Avec ce système, nous ne parvenons à ~~clôturer~~ que quatre dossiers par jour, avec les comptes individuels sur fiches, nous pourrions facilement liquider quinze dossiers par jour.

Il est donc clair que la mise en place des comptes individuels s'avère prioritaire pour l'accélération du calcul des prestations et par voie de conséquence pour la rapidité dans le versement des prestations sociales.

4.3.3.4. Transmission des demandes de prestations incomplètes

Toutes les demandes de prestations sociales doivent être accompagnées de pièces justificatives. Ces pièces ont été identifiées dans notre rapport d'activité de l'exercice 1980. Or, il nous arrive souvent de recevoir telle ou telle demande sans pièces justificatives. Il faut alors engager une correspondance pour les réclamer et les réponses nous parviennent avec ^{un} certain retard. Entre-temps les requérants s'impatientent.

Vers la fin de l'année 1983, nous avons donné des instructions à nos agents de liaison leur demandant de refuser les demandes de prestations mal établies ou non accompagnées de pièces requises. Nous espérons que nos instructions auront des effets positifs pour l'année 1984.

.../...

NATURE DES PRESTATIONS	PENSION DE VIEILLESSE	PENSION ANTICIPEE	PENSION D'INVALIDITE	ALLOCATION DE VIEILLESSE	PENSION DE SURVIVANTS	ALLOCATION DE SURVIVANTS	T O T A U X
Préfectures & S/Préfectures	Montants	Montants	Montants	Montants	Montants	Montants	Montants
KIGALI	Rég. 27.778.125 411.660	333.180	1.122.956	3.722.619 Rég. 16.250	10.553.496 Rég. 79.476	5.176.422 Rég. 310.080	48.686.798 817.466
RUSHASHI	390.420	130.380	163.300	18.311	71.760	60.775	834.946
KANAZI	593.780	134.196	25.560	6.074	52.930	172.680	985.220
GITARAMA	Rég. 6.135.166 891	239.400	278.857	Rég. 134.593 644	2.548.106	1.799.005	11.135.127 1.535
KIYUMBA	689.070	-	-	16.552	283.636	723.240	1.712.498
BUTARE	Rég. 10.113.484 36.996	173.190	844.035	110.470	3.344.844 Rég. 15.912	1.368.380	15.954.401 52.908
GIKONGORO	Rég. 481.100 29.750	93.095	69.160	12.838	365.365 Rég. 38.220	-	1.021.558 67.970
KADUHA	433.070	-	-	-	217.561	-	650.631
MUNINI	373.240	-	-	-	322.500	-	695.740
CYANGUGU	Rég. 3.037.196 73.770	268.770	15.600	Rég. 355 26.740	1.261.196	1.364.364	355 5.973.866
KIBUYE	Rég. 2.073.510 10.320	17.040	101.290	41.681	Rég. 103.305 1.133.701	-	177.075 3.895.782
GISENYI	Rég. 10.807.870 5.730	334.030	-	102.364	22.680 3.407.618	-	33.000 16.569.757
KABAYA	Rég. 1.515.130 6.960	229.290	38.400	31.944	515.344 Rég. 27.950	183.600	5.730 2.513.708
NGORORERO	Rég. 1.047.780 96.210	95.990	-	27.335 Rég. 20.695	307.782 Rég. 12.825	220.350	34.910 1.699.237 129.730

.../...

NATURE DES PRESTATIONS	PENSION DE VIEILLESSE	PENSION ANTICIPEE	PENSION D'INVALIDITE	ALLOCATION DE VIEILLESSE	PENSION DE SURVIVANTS	ALLOCATION DE SURVIVANTS	T O T A U X
Préfectures & S/Préfectures	Montants	Montants	Montants	Montants	Montants	Montants	Montants
RUHENGARI	3.845.284	237.960	247.980	122.355	1.490.149	2.360.995	8.304.723
KIRAMBO	1.931.180	-	-	9.413	Rég. 4.938	4.938	4.938
BYUMBA	5.104.188	122.960	-	34.554	467.052	357.674	2.765.319
NGARAMA	367.560	-	-	-	995.478	1.020.800	7.277.980
	Rég. 2.020	-	-	-	Rég. 76.050	76.050	76.050
KIBUNGO	1.452.830	-	14.640	1.776	81.513	70.200	519.273
RWANAGANA	1.546.780	30.360	169.180	17.110	1.011.390	486.940	2.967.576
			Rég. 35.920	-	1.174.155	362.730	3.300.315
					Rég. 259.740	259.740	295.660
	80.391.070	2.439.841	3.126.876	4.474.673	29.910.882	18.820.460	139.163.802

N.B.: Le Compte d'exploitation accuse pour les charges techniques en matière de pensions un montant de FRW 137.464.455. La différence avec ce tableau ($139.163.802 - 137.464.455 = 1.699.347$) est due au fait que la comptabilité enregistre les charges dans l'année à laquelle elles se rapportent alors que ce tableau reprend les prestations réellement versées en 1983.

Natures des prestations Préfectures & S/Préfectures	Pension de Vieillesse	Pension Anticipée	Pension d'Invalidité	Allocation de Vieillesse	Pension de Survivants	Allocation de Survivants	T O T A U X
	Bénéf.	Bénéf.	Bénéf.	Bénéf.	Bénéf.	Bénéf.	Bénéf.
KIGALI	629	8	15	11	645	114	1.525
RUSHASHI	Rég. 12	-	-	Rég. 7	Rég. 12	Rég. 9	40
KANAZI	11	2	2	1	7	2	25
GITARAMA	19	2	1	3	8	2	35
KIYUMBA	148	8	6	30	179	48	419
BUTARE	Rég. 1	-	-	Rég. 1	-	-	2
GIKONGORO	28	-	-	5	32	10	75
KADUHA	247	5	7	33	209	66	567
MUNINI	Rég. 6	-	-	-	Rég. 2	-	8
CYANGUGU	16	2	1	2	41	-	62
KIBUYE	Rég. 9	-	-	-	Rég. 8	-	17
GISENYI	12	-	-	-	19	-	31
KABAYA	5	-	-	-	20	-	25
NGORORERO	78	4	1	1	-	-	1
RUHENGERI	Rég. 21	-	-	12	111	33	239
KIRAMBO	92	1	2	-	Rég. 11	-	32
BYUMBA	Rég. 1	-	-	16	77	27	215
NGARAMA	91	5	-	-	Rég. 3	-	4
KIBUNGO	Rég. 1	-	-	21	171	40	328
RWAMAGANA	86	4	2	-	-	-	1
KIGALI	Rég. 3	-	-	19	88	1	200
RUSHASHI	91	2	-	-	Rég. 1	-	4
KANAZI	Rég. 29	-	-	22	80	16	211
GITARAMA	Rég. 117	7	3	Rég. 15	Rég. 8	-	52
KIYUMBA	Rég. -	-	-	38	148	38	351
BUTARE	98	-	-	-	Rég. 1	-	1
GIKONGORO	166	2	-	13	62	17	190
KADUHA	Rég. -	-	-	24	105	53	350
MUNINI	18	-	-	-	-	Rég. 5	5
CYANGUGU	Rég. 1	-	-	-	6	3	27
KIBUYE	23	-	1	-	-	-	1
GISENYI	Rég. 57	1	6	3	70	6	103
KABAYA	Rég. -	-	Rég. 3	6	75	7	152
NGORORERO	2.116	54	50	385	2.199	Rég. 5	8
RUHENGERI							
KIRAMBO							
BYUMBA							
NGARAMA							
KIBUNGO							
RWAMAGANA							
TOTAL	2.116	54	50	385	2.199	502	5.306

4.4. Risques professionnels

4.4.1. Les demandes de prestations d'accidents du travail et de maladies professionnelles

Au cours de l'exercice 1983, 669 dossiers d'accidents et de maladies professionnelles ont été introduites à la Caisse Sociale du Rwanda dont 647 dossier d'accident du travail et 22 dossiers de maladies professionnelles.

Au 31 décembre 1983, la situation se présente ainsi : 265 dossiers à prestations permanentes, 268 dossiers clôturés, 228 dossiers refusés, 1073 dossiers litigieux.

Le tableau n° 18, suivant nous montre les mouvements des dossiers risques professionnels.

Concernant cette branche de la sécurité sociale, nous constatons des retards dans les déclarations des accidents du travail et des maladies professionnelles.

Cependant, ce problème sera résolu bientôt avec nos agents de liaison qui sont installés dans les préfectures. Ceux-ci rappelleront aux employeurs qu'ils doivent se soumettre aux dispositions des articles 20 et 39 du décret-loi sur la sécurité sociale en ce qui concernent leurs obligations de déclarer les accidents du travail et les maladies professionnelles survenues à leurs travailleurs, dans les plus bref délais.

4.4.2. Les prestations de risques professionnels versées et leurs bénéficiaires

Au cours de l'année 1983, la Caisse Sociale du Rwanda a déboursé 88.506.805 FRW en matière de risques professionnels dont FRW 3.915.602 en matière de maladies professionnelles et le reste, pour les accidents du travail. Comparées aux prestations octroyées en 1982 soit 70.899.008 FRW, celles de l'année 1983 accusent un accroissement de 25%, lequel peut s'expliquer pour l'augmentation du nombre des bénéficiaires et un nombre plus accru des personnes transférées à l'étranger pour soins médicaux spécialisés.

Ces prestations se répartissent comme suit :

.../...

<u>Libellé</u>	<u>Montant</u>	<u>Bénéficiaires</u>
Rentes d'incapacité	20.894.596.-	730
Rentes de survivants	41.698.914.-	1.261
Rentes ascendants	4.322.324.-	242
Indemnités journalières	2.611.477.-	144
Frais médicaux et Hospitalisations	8.903.068.-	37
Transport	5.559.780.-	25
Prothèses	508.500.-	6
Frais funéraires	92.000.-	9
Allocations d'incapacité	3.916.145.-	146
	<hr/>	
Total	88.506.805.-	

Au sujet des cumuls des prestations sociales et des indemnités découlant du droit commun, la récupération des prestations sociales prévue à l'article 45 du même décret n'a pas toujours été aisée. La collaboration entre les tribunaux, la SONARWA et la Caisse Sociale du Rwanda devrait être plus accrue en ce domaine.

.../...

Type de dossiers Préfectures et S/Préfectures	Litigieux au 31/12/82	Dossiers introduits en 1983	Total du nombre de dossiers à traiter en 1983	Permanents en 1983	Clôturés en 1983	Refusés en 1983	Total du nombre de dossiers traités en 1983	Litigieux au 31 Décembre 1983
KIGALI	542	327	869	113	98	41	252	617
GITARAMA	72	50	122	30	20	24	74	48
BUTARE	75	41	116	19	5	18	42	74
GIKONGORO	24	8	32	4	3	1	8	24
CYANGUGU	16	18	34	4	1	4	9	25
KIBUYE	29	6	35	7	4	2	13	22
GISENYI	79	56	135	12	43	4	59	76
RUHENGARI	119	31	150	24	39	54	117	33
BYUMBA	52	43	95	11	15	23	49	46
KIBUNGO	59	29	88	17	27	38	82	6
KANAZI	-	-	-	-	-	-	-	-
RUSHASHI	-	-	-	-	-	-	-	-
KIYUMBA	-	4	4	2	2	-	4	-
KABAYA	-	-	-	-	-	-	-	-
MUNINI	-	-	-	-	-	-	-	-
KESHA	-	-	-	-	-	-	-	-
KIRAMBO	-	7	7	3	2	2	7	-
GATSIBO	-	-	-	-	-	-	-	-
RWAMAGANA	98	49	147	19	9	17	45	102
T O T A U X	1.165	669	1.834	265	268	228	761	1.073

4.5. Contentieux et Inspection

Comme par le passé, notre Section Contentieux et Inspection a déployé ses efforts pour débloquer les dossiers litigieux et procéder aux inspections lorsque cela s'est avéré nécessaire. Les activités de cette section ont été menées dans le cadre de ces trois bureaux à savoir : bureau Inspection, bureau Litiges et bureau Travailleurs Migrants.

4.5.1. Activités en matière d'Inspection et Litiges

Un effort particulier a été déployé à l'inspection en matière d'enquêtes pour contrôler le caractère professionnel des accidents, pour déterminer la légitimité des mariages et des enfants devant bénéficier des prestations sociales ainsi qu'à l'inspection des employeurs et aux relations avec les services judiciaires ainsi que le dossier des débiteurs de la Caisse Sociale du Rwanda.

4.5.1.1. Inspection - Assurés

Pendant l'année 1983, nous avons traité 553 en matière de contentieux et inspection, tel que nous le retrouvons au tableau n°19.

L'examen de ces dossiers aboutit le plus souvent à des enquêtes pour la recherche de la véracité des déclarations produites. Ces enquêtes sont menées tant dans le cadre des dossiers des risques professionnels que dans celui des pensions.

Nous avons mis un terme à 343 dossiers au cours de l'année 1983. Parmi ces dossiers, 118 ont été liquidés après confection des notes d'études juridiques pour les litiges soulevés et 224 autres, après enquêtes approfondies.

Ces enquêtes ont été menées pour la plupart dans la circonscription urbaine de KIGALI et les Communes environnantes au cours du premier semestre.

.../...

TABEAU N° 19: ETAT DU MOUVEMENT DES DOSSIERS LITIGIEUX 1983

Préfecture	Dossiers litigieux au 31 Décembre 1983	Dossiers entrés du 1/1/1983 au 31/12/1983	Total dossiers litigieux en 1983	Dossiers sortis du 1/1/83 au 31/12/83	% des doss. sortis./. aux dossiers litigieux	Dossiers restant	% des dossiers restants ./. aux dossiers litigieux
1. KIGALI	86	151	237	175	74,26	62	25,74
2. GITARAMA	15	59	74	22	29,73	52	70,27
3. BUTARE	14	21	45	21	47,73	24	52,27
4. GIKONGORO	2	10	12	3	25	9	75
5. CYANGUGU	14	7	21	15	71,43	6	28,57
6. KIBUYE	14	5	19	16	84,21	3	15,79
7. GISENYI	23	22	45	23	51,11	22	48,89
8. RUHENGARI	17	15	32	22	68,75	10	31,25
9. BYUMBA	9	25	34	22	64,71	12	35,29
10. KIBUNGA	16	18	34	23	67,65	11	32,35
T O T A L	210	343	553	342	61,77	211	38,23

Les enquêtes du second trimestre ont couvert les préfectures de GISENYI, RUHENGERI, BYUMBA, BUTARE, GIKONGORO et GITARAMA.

En ce qui concerne les 49 dossiers refusés; les raisons sont généralement les suivantes:

- fausses déclarations sur le caractère professionnel des accidents;
- illégitimité des ayants droit ;
- non-affiliation à la Caisse Sociale du Rwanda;
- non-cumul des prestations avec les indemnités de droit commun lorsque l'accident a été réparé à l'insu de la Caisse Sociale du Rwanda;
- prescription du droit à prestations.

Par dossiers sortis après enquête, il faut entendre les dossiers dont l'étude a nécessité la descente sur les lieux aux fins de vérifier les déclarations ou les pièces figurant dans les dossiers. En 1983, toutes les 10 préfectures du pays ont connu des descentes sur les lieux.

4.5.2. Dossiers-tribunaux et Litiges contre-tiers

4.5.2.1. Dossiers-tribunaux

Au cours de l'exercice 1983, deux dossiers ont été tranchés par les juridictions. Il s'agit d'abord du dossier de feu TWAGIRUMUKIZA Antoine où le nommé TURABUMUKIZA Straton (son frère) a touché indûment les prestations de sécurité sociale au détriment des véritables ayants droit. Cette affaire qui a d'abord connu plusieurs remises par le Tribunal de 1ère Instance de GITARAMA et qui a même été jusqu'à la Cour d'Appel de NYABISINDU a été finalement tranchée en faveur de la Caisse Sociale du Rwanda. Monsieur TURABUMUKIZA a été condamné à la restitution des montants perçus indûment à concurrence du double. A la fin de l'exercice 1983, il ne restait que l'exécution de l'arrêt ainsi rendu.

.../...

Le second cas est celui du nommé MULINDWA Bernard qui avait porté plainte contre la Caisse Sociale du Rwanda au motif que cette dernière lui avait mal calculé les prestations. L'affaire est passée du Tribunal de 1ère Instance de KIGALI jusqu'à la Cour de Cassation qui a cassé l'arrêt rendu et a renvoyé la cause devant la Cour d'Appel de NYABISINDU.

En plus de ces deux cas, deux autres ont été connus au cours de l'exercice 1983 après l'installation des agents de liaison de la Caisse Sociale du Rwanda au niveau des préfectures. Deux de ces agents nouvellement affectés se sont rendus coupables de détournement des prestations destinées aux assurés à BYUMBA et à GIKONGORO. Ces deux affaires ont été portés devant les juridictions. A la fin de 1983, celle de BYUMBA avait été déjà jugée en condamnant l'agent défaillant à la restitution du montant détourné sans préjudice aux autres sanctions pénales. Le cas de GIKONGORO est encore en instruction.

4.5.2.2. Litiges contre-tiers

Avec l'exercice 1983, le dossier des débiteurs de la Caisse Sociale du Rwanda a été poursuivi. Des correspondances ont été envoyés à tous les débiteurs les appelant à honorer leurs dettes. Très peu d'entre eux ont répondu. C'est le cas de certains fonctionnaires dont le paiement se fait par retenue *sur* salaire.

Comme il avait été demandé par le Chef de l'Etat lors du Conseil du Gouvernement du 22 Avril 1983, la liste de tous les débiteurs (autres que les employeurs) a été confectionnée et transmise au Ministère de la Justice et au Président de la Commission chargée de la récupération des fonds publics.

Cependant, jusqu'à fin 1983, on n'avait pratiquement pas enregistré de réaction de la part des débiteurs divers.

La dette contenue dans la lettre du 31 Mai 1983 adressée au Ministère de la Justice révélait ce qui suit :

.../...

Débiteurs de la Caisse Sociale du Rwanda

- 59 -

Bénéficiaires des Prêts 1970	:	5.041.746 FRW
Anciens agents de la CSR	:	2.100.279 FRW
Débiteurs qui ont détourné	:	3.175.972 FRW
Autres débiteurs	:	<u>91.838.163 FRW</u>
T O T A L		<u><u>102.156.160 FRW</u></u>

Ce montant comprend également la somme de 317.936 FRW détournée à GIKONGORO et la somme de 174.375 FRW à charge de l'agent de la Caisse Sociale du Rwanda qui était affecté à BYUMBA.

4.5.3. Activités du bureau "Travailleurs migrants"

Le bureau des travailleurs migrants s'est spécialement **préoccupé** de l'évolution des dossiers des travailleurs ayant été occupés au Rwanda et/ ou dans l'un des pays signataires de la convention générale de sécurité sociale des membres de la Communauté Economique des pays des grands Lacs.

Au cours de l'exercice 1983, 98 demandes ont été enregistrées dont 9 pour la pension de survivants, deux pour la pension d'invalidité et 87 pour la pension de vieillesse. Ces demandes se répartissent comme suit quant à l'institution compétente devant prendre en charge le paiement des prestations :

- 9 demandes destinées à I.N.S.S. -BURUNDI dont :
 - 5 de pension de vieillesse
 - 3 de pension de survivants
 - 1 de pension d'invalidité
- 89 demandes destinées à l'I.N.S.S.-ZAIRE dont :
 - 82 de pension de vieillesse
 - 6 de pension de survivants
 - 1 de pension d'invalidité

.../...

Le fait actuellement regrettable est que les milliers de demandes déjà introduites n'ont pas encore connu une suite favorable, ce qui amène à se demander la valeur d'une convention qui n'entre pas en application effective. Il faut signaler que la Caisse Sociale du Rwanda, quant à elle, s'est toujours exécutée en bonne et due forme pour les dossiers lui soumis et qu'en application de l'article 16 de la convention de la C.E.P.G.L. en matière de sécurité sociale, elle a servi 7 dossiers en 1983 à titre provisionnel en attendant que les autres institutions compétentes régularisent la liquidation des prestations à leur charge.

4.5.4. Difficultés rencontrées et Solutions proposées

Au niveau du bureau des travailleurs migrants, nous constatons que malgré l'effort consenti dans l'instruction des dossiers, peu de résultats ont été enregistrés comme cela figure aussi dans nos rapports des exercices antérieurs.

La correspondance engagée avec l'I.N.S.S. -ZAIRE surtout reste sans réponse et cela entraîne un mécontentement généralisé chez les assurés qui ne parviennent pas à connaître l'issue de leurs dossiers.

Puisque la correspondance ne semble pas débloquer la situation, nous préconisons des contacts réguliers entre les responsables des institutions en cause pour hâter l'application effective de la convention.

En ce qui concerne l'application de l'article 45 du D.L. du 22 Août 1974 portant organisation de la sécurité sociale en ce qui a trait au non-cumul des indemnités de droit commun avec les prestations de sécurité sociale, des contacts ont été engagés avec la SONARWA pour nous permettre de résoudre les problèmes qui se posent à ce niveau. Il faudrait créer une commission mixte permanente pour veiller à la bonne application de cet article.

L'autre handicap qui persiste également pour notre section Contentieux et Inspection et qui l'empêche de bien remplir sa mission, reste la non-sortie des textes d'application du Décret-loi mentionné ci-dessus. Ces textes ont été néanmoins préparés et soumis à l'autorité compétente en même temps que le projet de révision du Décret-Loi en date du 27 Novembre 1981.

.../...

4.6. Bureaux de Liaison.

4.6.1. Personnel et fonctionnement.

L'année 1983 a vu la consolidation et le démarrage effectifs des bureaux de la Caisse Sociale du Rwanda installés dans les Chefs-lieux des préfectures. Ceci est surtout vrai pour la confection et la mise sur pied des documents de travail et imprimés nécessaires à la bonne marche de ces bureaux. Il en est de même pour le statut des responsables du bureau de liaison. Par ailleurs, plusieurs autres instructions ayant trait à la réglementation du déplacement des agents, à la discipline et à l'organisation du travail en général ont été transmises. Les dispositions concrètes concernent notamment :

- le commissionnement de tous les agents de liaison au grade de commis principal de quatrième classe,
- la construction des logements-bureaux pour ces agents,
- l'octroi d'un prêt pour achat d'une moto
- l'octroi des indemnités kilométriques forfaitaires de déplacement de Frw 5.000 par mois et par agent,
- l'accroissement de l'effectif du personnel affecté à chaque bureau de liaison de manière à épauler le responsable du bureau. Ce personnel comprend un adjoint à l'agent de liaison, un archiviste, un dactylographe, un planton et un veilleur.

Concernant le coût du loyer, le Conseil d'Administration de la Caisse Sociale du Rwanda a décidé que ces agents de liaison seront logés dans les mêmes conditions que ceux du siège.

4.6.2. Paiement des prestations sociales aux assurés.

Actuellement, les bénéficiaires des prestations sociales ne doivent plus faire de grandes distances pour toucher leurs dus. Les prestations sont payées par nos bureaux de liaison.

. . . / . . .

Pour l'envoi des prestations, le retard des prestations dû surtout à l'incapacité des services postaux d'échanger les chèques de la Caisse Sociale du Rwanda a trouvé une solution. Il a été ouvert des comptes auprès des banques privées localement installées. Présentement ces comptes fonctionnent à la Banque Commerciale du Rwanda, seule banque représentée partout dans les 10 préfectures du pays.

Pour ce qui est du contrôle de l'exactitude de paiement des prestations et de la gestion du bureau de liaison, le responsable du B.C.A.B.L. (Bureau centralisation des activités des bureaux de liaison) a effectué des tournées dans les 10 préfectures et y a effectué des visites assez régulièrement et une réunion de tous les agents de liaison a été tenu le 28 juillet 1983.

Le système de paiement sur base de calendrier, en répartissant les jours du mois entre les communes qui sont servies par les bureaux de liaison a commencé avec l'année 1983. Cette manière de faire qui s'est étendue sur tous les bureaux est très appréciée par nos prestataires qui en ont d'ailleurs été les promoteurs.

Bien que le respect de ces calendriers soit indispensable, des instructions ont été néanmoins données pour qu'un vieillard qui se tromperait de jour ne soit en aucun cas refoulé.

La création des bureaux de liaison a fort contribué au retour dans les délais prévus de bordereaux d'expédition contrairement à ce qui se passait auparavant. Les agents de liaison font leurs efforts pour faire parvenir tous les bordereaux au siège avant trois mois.

4.6.3. Autres Activités.

Les bureaux de liaison ont concouru tout au cours de l'année 1983 à la mise sur pied des comptes individuels. Ils ont envoyé au siège des listes de détenteurs de plusieurs numéros en vue de radier les numéros inutiles et permettre à tout assuré de ne posséder qu'un numéro unique. Ces bureaux continuent, comme par le passé, à recevoir les demandes de prestations qu'ils expédient au siège ainsi que les diverses requêtes des employeurs et des assurés. Tous les formulaires de la Caisse Sociale du Rwanda sont maintenant distribués par les agents de liaison.

. . . / . . .

5. SERVICES ATTACHES A LA DIRECTION.

5.1. Etudes et Programmes.

Au cours de l'année 1983, les activités suivantes ont été effectuées :

- Etude du projet d'informatisation de la gestion de la Caisse Sociale du Rwanda;
- Elaboration du rapport annuel d'activités 1982 de la Caisse Sociale du Rwanda;
- Publication de l'annuaire statistique de sécurité sociale;
- Exploitation des rapports de missions internes effectuées en 1983;
- Coordination des stages de formation de nos agents tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du pays;
- Prévisions budgétaires relatives au personnel de la Section Etudes et Programmes et aux stages de formation des agents de notre établissement;
- Mise sur pied du comité de traduction des termes techniques de sécurité sociale (URUTONDE)
- Assurer la correspondance courante;
- Autres tâches demandées par la Direction de la Caisse Sociale du Rwanda.

5.2. Secrétariat Général.

5.2.1. Courrier et Archives.

La Caisse Sociale du Rwanda a reçu pendant l'exercice 1983 15.343 lettres et en a expédiées 11.570.

5.2.2. Administration du personnel.

Nous avons relaté dans l'introduction du présent rapport, les activités de ce service en

. . . / . . .

matière d'engagements, départ et affectation du personnel.

5.2.3. Information et documentation

Pendant toute l'année 1983, le Bureau Information et Documentation a continué à jouer son rôle de catalyseur du développement de notre établissement par des émissions radiodiffusées, des conférences, des interviews, en faisant connaître les problèmes et les avantages, les droits et les devoirs du régime de sécurité sociale. Ce bureau s'est plus qu'avant rapproché de la population pour recueillir ses opinions et a expliqué le fonctionnement de notre régime de sécurité sociale.

Le bureau Information et Documentation s'occupe aussi de la gestion de la bibliothèque de la Caisse Sociale du Rwanda. Un catalogue des ouvrages disponibles dans cette bibliothèque, bien qu'il ne soit pas définitif, vient d'être mis à jour. Pendant l'année 1983, le bureau a acquis 107 livres techniques contre 45 achetés l'année précédente. A part ces livres, la bibliothèque continue d'enregistrer une grande série d'ouvrage émanant de différents organismes étrangers de sécurité sociale, des rapports de l'Association Internationale de Sécurité Sociale, du Bureau International du Travail et de l'Organisation Internationale du Travail.

Le bureau Information et Documentation a accueilli jusqu'au 30 décembre 1983, 328 assurés sociaux qui se sont présentés soit pour demander une audience à la Direction de la Caisse Sociale du Rwanda, soit pour demander la voie à suivre dans leurs démarches d'obtention des prestations sociales ou pour d'autres questions relatives à notre régime de sécurité sociale.

Dans le cadre de l'Information, la Caisse Sociale du Rwanda vient de sortir une brochure conçue pour donner des informations aux Employeurs et aux Travailleurs sur leurs droits et leurs devoirs en matière de sécurité sociale. Cette brochure a pour titre " GUIDE DE L'ASSURE SOCIAL AU RWANDA" et a été entièrement rédigé par la Section Contentieux et Inspection. Elle est d'un grand intérêt pour les assurés et sa publication a été réalisé entièrement avec

les fonds de la Caisse Sociale du Rwanda.

L'impression de ce guide a été terminée en Novembre 1983 soit 20 ans après la création de la Caisse Sociale du Rwanda. Nous en avons fait une large diffusion en envoyant des exemplaires à tous les services publics et en mettant d'autres à la disposition des assurés moyennant un paiement de 150 Frw. Nous pensons que ce guide accroîtra l'effort de conscientisation des employeurs et des travailleurs sur le rôle de la sécurité sociale et son impact sur la vie des travailleurs du pays.

5.3. Bureau Médecin-Conseil.

Au cours de l'année 1983, le Bureau Médecin-Conseil de la Caisse Sociale du Rwanda a principalement dirigé ses activités sur :

- les soins médicaux au personnel de la Caisse Sociale du Rwanda ainsi qu'aux membres de leur famille;
- les soins médicaux et le contrôle des assurés sociaux victimes d'accident du travail et de maladies professionnelles en ce qui a trait à l'évaluation du dommage corporel (avis sur les taux d'incapacité...)
- Relation avec les centres de traitement nationaux et étrangers pour le compte des agents de la Caisse Sociale malades et des assurés sociaux nécessitant le transfert à l'étranger.

5.3.1. Soins aux agents de la Caisse Sociale du Rwanda et les membres de leur famille.

Au cours de l'année 1983, deux malades membres de famille des agents de la Caisse Sociale du Rwanda sont partis à l'étranger pour y recevoir des soins médicaux spéciaux. Concernant le nombre de consultations et traitements des agents et les membres de leur famille dans les différents centres du pays (Centre hospitalier de KIGALI, centre de Santé de MUHIMA et KIMIHURURA, le centre Islamique de NYAMIRAMBO,...), nous avons enregistré, en 1983, 3076 consultations et traitements, ce qui représente environ 9 cas par jour.

. . . / . . .

5.3.2. Accident du travail et maladies professionnelles.

421 dossiers ont été traités en 1983 et se répartissent comme suit :

- dossiers dont le taux d'incapacité ont été confirmé d'office	: 112
- dossiers dont le taux d'incapacité ont été fixés après examen des victimes	: 197
- dossiers dont les taux d'incapacité ont été rectifiés	: 102
- dossiers renvoyés chez les médecins pour mise au point	: <u>10</u>
Total	: 421

Pour ce qui est des dossiers maladies professionnelles, le bureau médecin-conseil a procédé au contrôle de 14 cas qui sont essentiellement des silicotiques.

Par ailleurs, ce bureau a été amené à faciliter les soins aux assurés sociaux accidentés du travail dans les centres de Gatagara, pour l'acquisition ou la réparation des prothèses et orthèses. Il a également assuré le contact entre les divers services qui interviennent dans le transfert des malades à l'étranger qu'ils soient les assurés sociaux ou le personnel de la Caisse Sociale du Rwanda malade.

La Caisse Sociale du Rwanda déploie tous ses efforts pour dynamiser son système de gestion, assurer un meilleur service aux assurés dans le cadre du régime de sécurité sociale en vigueur dans notre pays et contribuer au développement économique du pays par le truchement des placements de ses fonds.

Aussi, elle est garante d'une productivité des travailleurs toujours accrue, dans ce sens que ces derniers pourraient améliorer leurs rendements sachant bien qu'ils sont assurés pour les accidents du travail et les maladies professionnelles qui pourraient subvenir.

De cette façon notre institution contribue énormément à l'effort de développement qui est demandé à tout un chacun.

Cependant, la Caisse Sociale du Rwanda pourrait être encore plus efficace et plus performante dans ces activités si toutes les personnes qui conditionnent de près et de loin notre action, nous aidaient à mieux remplir notre rôle.

De notre côté, nous avons fait un effort pour atteindre les objectifs non assignés.

Nous avons construit 100 logements qui contribuent énormément au bien être matériel et moral de nos employés. Ces logements permettent à nos agents de travailler dans de bonnes conditions et ainsi d'améliorer leur rendement.

Nous avons par ailleurs instauré un régime de stage pour nos agents tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du pays. Un effort dans ce sens sera toujours maintenu dans les années à venir, car le chemin à parcourir est encore très long.

Concernant la rapidité avec laquelle, la Caisse Sociale du Rwanda confectionne les dossiers de demandes de prestations sociales, nous sommes soumis à des éléments exogènes qui ne nous permettent pas de servir nos assurés dans les plus brefs délais. Il s'agit notamment du manque de relevés nominatifs des cotisations et des irrégularités dans la transmission des documents.

C'est pourquoi nous ne cessons de sensibiliser et les employeurs et les employés pour qu'ils prennent conscience de leurs devoirs et qu'ils n'attendent pas le moment où ils doivent prendre la retraite pour régulariser leurs dossiers.

.../...

D'autres parts, nous avons essayé de nous rapprocher du public assuré en créant des bureaux de liaison dans chaque préfecture. Par ailleurs, afin de suivre le dossier de chaque assuré, nous sommes en train de mettre en place les comptes individuels. Une fois que des derniers seront mis en marche, nous n'éprouverons plus beaucoup de difficultés dans l'établissement des demandes de prestations. Evidemment, notre travail ne sera d'aucune utilité si les employeurs et les employés de l'autre côté ne nous transmettent pas les documents requis.

A ce niveau, nous sommes inopérants dans l'application de la convention de la C.E.P.G.L. en matière de sécurité sociale. La Caisse Sociale du Rwanda a reçu et instruit plus de 1.000 dossiers des travailleurs rwandais auprès des institutions de sécurité sociale des 2 autres partenaires de la Communauté. Il se fait que jusqu'à ce jour aucun n'a été débloqué. Cette situation est sans aucun doute préjudiciable aux intérêts des assurés qui ne cessent de réclamer leurs droits auprès de la Caisse Sociale du Rwanda. Celle-ci se trouve dans l'embarras de ne pas pouvoir satisfaire aux requêtes des intéressés. Nous poursuivons les contacts déjà entrepris et dans l'avenir des rencontres plus régulières seront nécessaires car nous avons utilisé en vain toutes les voies de la correspondance.

Concernant notre gestion journalière, les dossiers à traiter augmentent de jour en jour. Nous avons déjà élaboré un projet d'informatisation de la gestion de la Caisse Sociale du Rwanda. Nous pensons que l'informatisation de notre gestion s'avère plus que jamais nécessaire; le traitement manuel des documents n'arrivant plus à suivre le rythme de nos activités. Un cas assez parlant est celui de la création de plus de 240.000 fiches individuels pour nos assurés. Nous avons pris nos dispositions dans ce sens et, ne voulant pas brûler les étapes, nous commencerons ce processus d'informatisation par la formation de nos agents dans ce domaine. Cette formation sera menée conjointement avec la préparation des différents services à passer du traitement manuel et mécanographique des informations au traitement ordonné. Nous pouvons alors installer l'informatique à la Caisse Sociale du Rwanda vers l'année 1989.

Cette informatisation permettra d'accélérer la confection des dossiers de demandes de prestations ainsi que le calcul de ces derniers, d'améliorer notre gestion journalière et d'établir nos prévisions tant au niveau des recettes et dépenses qu'au niveau des statistiques, et ainsi de contrôler et d'orienter l'évolution de notre établissement.

Pour financer toutes ces opérations, la Caisse Sociale du Rwanda est alimentée principalement par les cotisations, les majorations de retard et les revenus des placements.

Concernant les deux premières sources de financement, nous avons relevé tout au long de ce rapport, les différents problèmes qui subsistent au recouvrement de ces cotisations et majorations et à leurs enregistrement comptable convenable. Nous avons relevé l'absence fréquente des relevés nominatifs des cotisations sociales, le retard dans le versement, la non immatriculation de certains employeurs, etc.....

Nous avons donné par ailleurs quelques solutions à ces handicaps.

C'est surtout au niveau de la sensibilisation des employeurs et des employés que nous allons orienter nos efforts. Nous pensons aussi que la collaboration de nos bureaux de liaison dans les préfectures avec les Inspecteurs du travail nous serait d'une grande utilité surtout en matière de détection et de sanctions aux employeurs défaillants.

Concernant les placements des fonds de la Caisse Sociale du Rwanda, les textes de loi sur ce sujet sont très limitatifs. Tout en assurant un maximum de sécurité à nos fonds et en contribuant à l'effort de développement économique et social du pays, la Caisse Sociale du Rwanda pourrait placer ses fonds à des taux de rentabilité plus élevés que ceux que nous enregistrons maintenant.

En effet, en établissant le rapport entre les emplois et les ressources tels qu'ils figurent au bilan, nous constatons que les titres de placement et portefeuille ainsi que les immobilisations constituent les flux les plus importants de l'actif, car ils représentent 91 % de l'ensemble des réserves.

...../.....

Or, nos placements ont un taux de rentabilité moyen de 7 %

Etant donné que les charges techniques et les charges administratives s'accroissent de plus de 10 % l'an, il faudrait que la loi nous permette de placer nos réserves dans les branches d'activités économiques plus rentables.

Sinon, à plus ou moins longue échéance il risquerait d'y avoir une rupture de l'équilibre financier dans la gestion de notre établissement. Cette rupture pourrait subvenir dans 10 ou 15 ans lorsqu'un grand nombre de nos assurés prendront la retraite en masse.

Les placements dans les immeubles, qui représentent environ 11 % du total de l'actif devraient être alimentés par les produits de gestion et non par des réserves comme telles, surtout que ces placements sont plutôt effectués dans un but social. En effet, pour l'année 1983, nous avons enregistré 32.907.541 FRW d'amortissements des immeubles alors que leurs revenus n'ont été que de 8.140.549 FRW.

Les différents ratios dans l'analyse du bilan et du compte d'exploitation nous montrent qu'il est grand temps de penser à revoir notre politique des placements de fonds. Nous espérons que la loi va évoluer dans ce sens là aussi.

En même temps que notre souhait sur la modification de la loi régissant les placements des fonds de la Caisse Sociale du Rwanda, nous souhaiterions aussi voir la sortie des textes d'application du décret-loi du 22 août 1984 sur la sécurité sociale. Ces textes ont été préparés et soumis à l'autorité compétente.

* LISTE DES TABLEAUX ANNEXE AU PRESENT RAPPORT

- Tableau 1 : - Prestations non payées aux assurés au 31 Décembre 1983
- Tableau 2 : - Amortissements des Immeubles au 31 Décembre 1983
- Tableau 3 : - Inventaire de la valeur des machines de bureau et du matériel des maisons d'habitation au 31 Décembre 1983
- Tableau 4 : - Inventaire du Parc automobile au 31 Décembre 1983
- Tableau 5 : - Inventaire du mobilier au 31 Décembre 1983
- Tableau 6 : - Inventaire de la valeur de la Bibliothèque au 31 Décembre 1983

	Sommes envoyées		Report 1982		Total à payer		Sommes payées		Total des impayées		Total des deux Régimes
	Ris. Prof.	Pensions	Ris. Prof.	Pensions	Ris. Prof.	Pensions	Risq. Prof.	Pensions	Ris. Prof.	Pensions	
KIGALI	30.117.908	41.890.331	2.137.407	2.010.322	32.255.315	43.900.653	29.049.209	41.394.670	3.206.106	2.505.983	5.712.089
KANAZI	861.453	861.945	9.792	9.900	871.245	871.845	856.941	856.505	14.304	15.340	29.644
RUSHASHI	103.665	686.046	-	-	103.665	686.046	95.051	640.026	8.614	30.020	46.634
M. BASSADE BRUXELLES	9.452.286	-	7.527.092	-	16.979.378	-	16.227.622	-	751.756	-	751.756
GITARAMA	2.801.011	9.659.655	386.757	356.644	3.187.768	10.016.299	2.551.576	8.622.370	636.192	1.393.929	2.030.121
KIYUMBA	245.438	844.872	-	-	245.438	844.872	204.332	699.344	41.106	145.528	186.634
KIBUNGO	696.411	2.173.124	517.238	135.084	1.213.649	2.308.208	609.435	2.147.294	524.214	160.914	685.128
RWANGANA	2.703.585	2.686.557	380.391	791.129	3.083.976	3.477.606	2.645.343	3.171.139	438.633	306.547	745.180
BUTARE	4.481.772	13.661.022	188.406	299.039	4.670.178	13.960.061	4.453.770	13.659.394	216.400	300.677	517.077
GIKONGORO	712.936	967.021	39.394	31.008	752.330	990.029	472.318	846.666	280.012	151.363	431.375
MUHINI	236.728	673.775	-	-	236.728	673.775	236.442	673.775	286	-	286
KADUHL	-	616.436	-	-	-	616.436	-	616.436	-	-	-
CYANGUGU	1.369.007	4.946.298	298.159	337.104	1.667.166	5.283.402	1.428.303	5.091.673	238.863	191.729	430.592
KIBUYE	1.559.872	3.511.735	233.873	164.525	1.793.745	3.676.260	1.558.446	3.519.337	235.299	156.923	392.222
GISENYI	2.594.421	16.220.522	442.530	389.652	3.036.951	16.610.174	2.585.705	16.105.004	451.246	505.170	956.416
KABAYA	1.158.932	2.479.809	480.856	1.183.205	1.639.788	3.663.014	1.345.241	3.141.596	294.547	521.418	815.965
NGORORERO	581.815	1.124.856	-	-	581.815	1.124.856	578.542	1.108.286	3.273	16.570	19.843
RUHINGERI	4.724.220	5.292.265	81.982	49.126	4.806.202	5.341.391	4.444.255	4.905.575	361.947	355.816	717.763
KIRUMBO	143.636	2.599.609	-	4.710	143.636	2.604.319	141.572	2.582.709	2.064	21.610	23.674
BYULBA	1.861.639	4.467.673	640.487	86.157	2.502.126	4.553.830	1.164.882	2.499.894	1.337.244	2.053.936	3.391.180
NGARARA	1.696.663	520.260	319.250	340.449	2.015.913	860.709	1.772.405	672.599	243.508	180.110	431.618
T O T A U X	68.103.390	115.883.811	13.683.614	6.188.054	81.787.012	122.071.865	72.501.398	113.069.582	9.205.614	9.029.583	18.315.197

Tableau 2 : AMORTISSEMENTS DES IMMEUBLES

Annexe 2

- 73 -

I. Immeuble Administratif

Début d'amor- tissements	Taux	Valeur	Amortissements 1983	Amortissements Antérieurs	Total des amor- tissements	Valeur Nette comptable	Observations
31/12/79	5%	167.927.852	8.396.393	33.585.572	41.981.965	125.945.887	
31/12/81	5%	2.429.950	121.497	242.994	364.491	2.065.459	
Total		170.357.802	8.517.890	33.828.566	42.346.456	128.011.346	
II <u>Immeuble d'habitation du Directeur</u>							
31/10/80	5%	15.619.090	780.955	2.342.865	3.123.820	12.495.270	
31/12/82	5%	2.998.378	149.918	149.918	299.836	2.698.542	
Total		18.617.468	930.873	2.492.783	3.423.656	15.193.812	
III <u>Maisons Sociales</u>							
01/01/83	5%	469.175.551	23.458.778	-	23.458.778	445.716.773	
Total	5%	469.175.551	23.458.778	-	23.458.778	445.716.773	
Total Général		658.150.821	32.907.541	36.321.349	69.228.890	588.921.931	

Tableau 3 : A. Inventaire de la valeur des machines de bureau au 31/12/1983

Annexe 3

- 74 -

Année d'achat	Taux d'amortissements	Valeur d'achat	Amortissements 1983	Amortissements antérieurs	Total des amortissements	Valeur nette comptable	Observations
1963-1977	10%	5.658.399	-	5.658.399	5.658.399	-	
1978	"	206.550	20.655	94.669	115.324	91.226	
1979	"	613.460	61.346	210.920	272.266	341.194	
1980	"	1.677.695	167.770	399.198	566.968	1.110.727	
1981	"	264.755	26.476	35.119	61.595	203.160	
1982	"	3.673.105	367.311	195.729	563.040	3.110.065	
1983	"	3.071.936	106.867	-	106.867	2.965.069	
Valeur réelle		15.165.900	750.425	6.594.034	7.344.459	7.821.441	
<u>B. Inventaire du matériel des maisons d'habitation au 31/12/1983</u>							
Achetés en 78	10%	165.725	16.573	81.368	97.941	67.784	
" en 79	"	296.780	29.678	91.507	121.185	175.595	
" en 80	"	367.350	36.735	106.778	143.513	223.837	
" en 82	"	77.500	7.750	3.875	11.625	65.875	
" en 83	"	94.808	6.426	-	6.426	88.382	
Valeur réelle		1.002.163	97.162	283.528	380.690	621.473	
		16.168.063	847.587	6.877.562	7.725.149	8.442.914	

Tableau 4: Inventaire du Parc automobile au 31/12/1983

Annexe 4

- 75 -

Genre et année d'achat	Durée d'amortissement	Valeur d'achat	Amortissements 1983	Amortissements antérieurs	Total des amortissements	Valeur nette comptable	Observations
1. Minibus Hiace A2113 (80)	3 ans	1.220.000	67.777	1.152.223	1.220.000	-	
2. Peugeot 305 A2935 (81)	"	1.030.000	343.333	486.388	829.721	200.279	
3. Toyota stout A3037 (81)	"	930.000	310.000	413.333	723.333	206.667	
4. Peugeot 505 A3193 (82)	"	1.206.986	402.329	368.801	771.130	435.856	
5. Peugeot 504 Ctte A 3447 (82)	"	1.185.000	395.000	197.500	592.500	592.500	
6. Toyota Corolla A 3467 (82)	"	753.000	251.000	125.000	376.500	376.500	
7. Ambulance V.W. Combi A (83)	"	1.524.182	423.384	-	423.384	1.100.798	
8. Jeep Land Cruiser A (83)	"	1.329.000	258.417	-	258.417	1.070.583	
9. Toyota HI-LUX A 3218 (82)	"	1.103.000	367.667	337.028	704.695	398.305	
10. Jeep Fiat A2264 (80)	"	1.372.000	-	1.257.666	1.257.666	114.334	Accidenté fin 83 Mis en vente début 83
Total au 31/12/83		11.653.168	2.818.907	4.338.439	7.157.346	4.495.822	
Moins les ventes		- 1.372.000		- 1.257.666	- 1.257.666	- 114.334	
Total: 9 véhicules		10.281.168	2.818.907	3.080.773	5.899.680	4.381.488	

Tableau 5: A. INVENTAIRE DU MOBILIER DE BUREAU AU 31/12/1983

Annexe 5

- 76 -

Année d'achat	Taux d'amortissement	Valeur d'achat	Amortissements 1983	Amortissements antérieurs	Total des amortissements	Valeur nette comptable	Observations
Achetés en 1972	10%	110.800	-	110.800	110.800	-	
" en 1974	"	277.120	27.712	235.552	263.264	13.856	
" en 1975	"	77.400	7.740	61.678	69.418	7.982	
" en 1976	"	3.600	360	2.520	2.880	720	
" en 1979	"	24.438.124	2.443.812	7.332.403	9.776.215	14.661.909	
" en 1980	"	385.326	38.533	78.777	117.310	268.016	
" en 1982	"	539.000	53.900	14.775	68.675	470.325	
Valeur réelle		25.831.370	2.572.057	7.836.505	10.408.562	15.422.808	
B. INVENTAIRE DU MOBILIER DES MAISONS D'HABITATION AU 31/12/1983							
Achetés en 1978	10%	512.050	51.205	250.776	301.981	210.069	
" en 1979	"	108.000	10.800	36.900	47.700	60.300	
" en 1980	"	1.531.000	153.100	439.400	592.500	938.500	
" en 1981	"	341.700	34.170	39.907	74.077	267.623	
" en 1982	"	222.300	22.230	5.789	28.019	194.281	
" en 1983	"	130.000	9.450	-	9.450	120.550	
Valeur réelle		2.845.050	280.955	772.772	1.053.727	1.791.323	
C. MOBILIER DES MAISONS SOCIALES KACYIRU							
Achetés en 1982	10%	26.720.000	2.672.000	-	2.672.000	24.048.000	
Valeur réelle		26.720.000	2.672.000	-	2.672.000	24.048.000	
TOTAL GENERAL		55.396.420	5.525.012	8.609.277	14.134.289	41.262.131	

Tableau 6: INVENTAIRE DE LA VALEUR DE LA BIBLIOTHEQUE AU 31/12/1983

Annexe 6

Année d'acquisition	Taux d'amortissement	Valeur d'achat	Amortissements 1983	Amortissements antérieurs	Total des amortissements	Valeur nette comptable	Observation
Achats en 74-78	20%	31.731	13	31.731	31.731	-	
" en 1979	"	22.800	4.560	15.935	20.495	2.305	
" en 1980	"	195.474	39.095	97.981	137.076	58.398	
" en 1981	"	147.765	29.553	34.369	63.922	83.843	
" en 1982	"	194.543	38.909	27.626	66.535	128.008	
" en 1983	"	247.523	34.971	-	34.971	212.552	
Valeur réelle		839.836	147.101	207.629	354.730	485.106	